

UNIVERSITÉ DE LAUSANNE



PROGRAMME
DES
COURS

SEMESTRE D'ÉTÉ 1960

12 avril - 25 juillet

TÉLÉPHONES

Cité

Recteur, Secrétaire général, secrétariat, huissier	22 00 31
	et 22 00 32
Concierge de l'Ancien Evêché	21 52 17
Secrétariat des Facultés et Ecoles	21 61 11
Bibliothèque de la Faculté de théologie	21 63 74
Bibliothèque de la Faculté de droit	21 63 76
Bibliothèque de la Faculté des lettres	21 63 72
Institut de géographie	21 63 73
Bibliothèque et secrétariat de l'Ecole des sciences sociales et politiques	21 63 80
Bibliothèque de l'Ecole des hautes études com- merciales	21 63 79
Centre de recherches européennes	21 53 78
Salle des professeurs	21 63 71
Ecole de chimie et de physique	21 61 11
Secrétariat de la Faculté des sciences	21 64 02
Ecole de pharmacie	21 64 03
Concierges	21 61 11

Palais de Rumine

Laboratoire de botanique	22 83 35
Laboratoire de géologie	22 83 37
Laboratoire de zoologie	22 83 36
Bibliothèque cantonale et universitaire	22 83 31
Concierge	22 83 28

Faculté de médecine

Ecole de médecine	23 22 63
Hôpital cantonal	21 43 01
Maternité	21 43 01
Institut de physiologie	22 80 99
Hôpital ophtalmique	24 90 53
Hôpital de Cery	24 07 71
Policlinique psychiatrique	22 94 64

Policlinique

Direction	22 85 41
Laboratoire de chimie physique et de recherches nucléaires	22 85 48
Laboratoire de bactériologie	22 85 46
Laboratoire d'analyse des denrées	22 85 54
Institut de médecine légale	22 85 81
Centre de microscopie électronique	23 27 61

Ecole polytechnique

Administration, bibliothèque et concierge	26 46 21
Association des étudiants de l'E. P. U. L.	26 82 01

Département de l'instruction publique et des cultes	21 63 67
Association générale des étudiants	22 35 40
Assistante sociale	23 27 81
Société académique vaudoise	22 83 31

UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

Programme des Cours

Semestre d'été 1960



LAUSANNE
Imprimerie Vaudoise

1960

**DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES
DU CANTON DE VAUD**

Chef du Département : M. Pierre OGUEY, Conseiller d'Etat.
Chef du Service de l'enseignement supérieur : M. Robert ANKEN.

UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

Ancien Evêché, place de la Cathédrale 4

Direction et administration générale

Recteur : M. le professeur Robert MATTHEY, Laboratoire de zoologie,
Palais de Rumine (22 83 36).
Prorecteur : M. le professeur Edmond GRIN, Lutry, Les Colombettes (28 01 43).
Secrétaire général : M. Jean-Paul CHATELANAT, avenue de Rumine 46 (22 28 73).

Secrétariat et caisse

Mme Juliette SALLAZ, *secrétaire-caissière*, boulevard de Grancy 5 (26 25 43).
Mlle Marie LAVANCHY, *secrétaire-adjointe*, Lutry, place des Halles 2 (28 03 07).
Mlle Ellen MOLLES, *secrétaire-dactylographe*, rue de l'Université 13.
M. André RICHARD, *huissier*, rue du Pré-du-Marché 37.

Secrétariat des Facultés de théologie, droit et lettres

Ancienne Académie, salle X

Mlle Antoinette BONNARD, *secrétaire-dactylographe*, avenue des Belles-Roches 4.

Secrétariat de la Faculté de médecine

Rue du Bugnon 9

Ouvert de 17 h. 15 à 18 heures, téléphone 23 22 65.

Secrétariat de la Faculté des sciences et de l'Ecole de pharmacie

Ecole de pharmacie, Cité

Mme Fernande VELLINO, *secrétaire-bibliothécaire*, chemin du Levant 1 (22 30 32).

**Secrétariat de l'Ecole des hautes études commerciales
et des Cours de vacances**

Place de la Cathédrale 5

Mlle Gisèle MERMOUD, *secrétaire-dactylographe*, avenue de Morges 117 (24 72 05).

Secrétariat de l'Ecole des sciences sociales et politiques

Rue Vuillermet 3

Mme Suzanne SCHMID, *secrétaire-dactylographe*, chemin du Levant 139 (28 70 84).

**SECRETARIAT DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE
DE L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE**

Avenue de Cour 33

M. Jean-F. MUNIER, *secrétaire*, Pully, avenue des Collèges 35 (28 15 14).
Mlle Denise ROCHAT, *secrétaire-adjointe*, chemin de Beau-Rivage 17 (26 04 60).
Mlle Francine KAECH, *secrétaire-dactylographe*, avenue de Milan 28 (26 56 66).

Les numéros entre parenthèses sont ceux des téléphones privés.

DOYENS ET DIRECTEURS

I. Facultés

DOYEN DE LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE

M. le professeur Edouard MAURIS, Ancienne Académie, Cité (21 63 70).

DOYEN DE LA FACULTÉ DE DROIT

M. le professeur François GILLIARD, Ancienne Académie, Cité (21 63 70).

Président de l'Ecole des sciences sociales et politiques

M. le professeur Pierre JACCARD, rue Vuillermet 3 (21 63 80).

Directeur de l'Ecole des hautes études commerciales

M. le professeur Jules CHUARD, place de la Cathédrale 5 (21 63 78).

DOYEN DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE

M. le professeur Bernardo STREIFF, avenue de France 15 (24 90 53).

DOYEN DE LA FACULTÉ DES LETTRES

M. le professeur Fredi CHIAPPELLI, Ancienne Académie, Cité (21 63 70).

DOYEN DE LA FACULTÉ DES SCIENCES

M. le professeur Héli BADOUX, Ecole de chimie, place du Château (21 64 02).

Directeur de l'Ecole de pharmacie

M. le professeur André GIRARDET, Ecole de pharmacie, place du Château (21 64 01).

II. Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne

DIRECTEUR

M. le professeur Alfred STUCKY, Ecole polytechnique, avenue de Cour 33 (26 46 21).

Les heures de réception du Recteur, du Secrétaire général, des Doyens et des Directeurs sont affichées au secrétariat et dans tous les bâtiments universitaires.

CORPS PROFESSORAL

Professeurs honoraires

- MM. ANSERMET, Auguste, La Four-de-Pailz.
ARMINJON, Pierre, Genève.
BIERMANN, Charles, Le Mont sur Lausanne.
BOHNENBLUST, Gottfried, Genève.
BONNARD, Georges, Bugnax sur Rolle.
BORNAND, Marcel, Lausanne.
BOVEN, William, Lausanne.
BURNAND, René, Lausanne.
CAVIN, Pierre, Lausanne.
COLOMBI, Charles, Lausanne.
DECKER, Pierre, Lausanne.
DELUZ, Auguste, Lausanne.
DEMOLE, Victor, Prévèrenges.
DEVERIN, Louis, Lausanne.
DUMAS, Antoine, Lausanne.
FATH, Arthur, Lausanne.
FAVEZ, Henri, Renens.
FLEURY, Jean, Paris.
FREYMOND, Jacques, Genthod près Genève.
GILLIARD, Pierre, Lausanne.
GOLAY, Emile, Lausanne.
HEGG, Louis, Pully.
JAEGER, Hubert, Lausanne.
LARGUIER DES BANCELS, Jean, Lausanne.
MAILLEFER, Arthur, Lausanne.
MAY, Samuel, Lausanne.
MERCANTON, Paul-Louis, Lausanne.
MIÉVILLE, Henri, Lausanne.
OGUEY, Pierre, Lausanne.
OLIVIER, Frank, Lausanne.
OULIANOFF, Nicolas, Lausanne.
PARIS, Adrien, Lausanne.
PERRET, Charles, Lausanne.
PERRIER, Albert, Lausanne.
PIAGET, Jean, Veyrier.
RIESE, Otto, Luxembourg.
ROCHAT, Rodolphe, Lausanne.
SECRÉTAN, Jacques, Berne.
STENGLIN, Jean, Cologny-Genève.
STREBEL, Jacob, Lausanne.
STRYZOWSKY, Casimir, Le Cap.
Van BERCHEM, Denis, Genève.

Professeurs

MM.	AEBISCHER, Paul, professeur ordinaire, avenue de Jurigoz 10	(26 42 43).
	BACHMANN, Walter-K., prof. ord., Chaiffy, chemin des Mésanges 10	(28 93 97).
	BADOUX, Héli, prof. ord., chemin de la Vallombreuse 43	(25 86 51).
	DE BEAUMONT, Jacques, prof. extraordinaire, avenue du Grammont 3	(26 40 63).
	BENOIT, Henri, prof. ord., Pully, chemin de Somaïs 2	(28 62 57).
	BIAUDET, Jean-Charles, prof. extr., Chexbres, « La Folie »	(5 85 25).
	BISCHOFF, Marc, prof. ord., Pully, chemin de Fantaisie 3	(28 12 13).
	BLANC, Charles, prof. ord., chemin de Montolivet 28	(26 42 72).
	BONNARD, Daniel, prof. ord., Pully, chemin du Château-Sec 10	(28 27 64).
	BOREL, Lucien, prof. extr., chemin de Roseneck 12	(26 50 00).
	BOURQUIN, Maurice, prof. ord., chemin des Fleurettes 25	(26 22 33).
	BOVET, Théodore, prof. extr., Grandvaux	(4 24 13).
	BRECHBUHLER, Hans, prof. ord., Berne, Reichenbachstrasse 51	(3 78 78).
	BRIDEL, Marcel, prof. ord., rue du Midi 5	(22 97 85).
	BRUNISHOLZ, Georges, prof. extr., chemin de Champ-Rond 27	(23 50 14).
	BUCHER, Otto, prof. ord., chemin du Trabandan 3	(23 68 28).
	BURNIER, Edouard, prof. extr., rue d'Etraz 16	(23 44 25).
	CANDARDJIS, Georges, prof. extr., chemin des Platanes 5	(28 24 10).
	CHATELAIN, Jean, prof. extr., Genève, rue du Vidollet 56	(34 12 63).
	CHIAPPELLI, Fredi, prof. extr., chemin de Vermont 4	(26 01 33).
	CHRISTOFF, Daniel, prof. extr., chemin des Fleurettes 11	(26 68 00).
	CHUARD, Jules, prof. ord., Pully, Chamblandes-Dessus 42 A	(28 04 56).
	COLLART, Paul, prof. ord., Coligny-Genève, chemin de Ruth 92	(52 22 67).
	COSANDEY, Florian, prof. ord., ch. de Chandolin, « La Chandoline »	(23 39 52).
	COSANDEY, Maurice, prof. extr., chemin de Pierrefleur 18	(24 72 96).
	DAXELHOFER, Jean-Pierre, prof. extr., chemin de Préville, « Petit Riant-Site »	(22 09 26).
	DELACRÉTAZ, Jean, prof. extr., avenue de la Gare 29	(22 80 30).
	DERRON, Maurice, prof. extr., Le Mont, En Martines	(21 04 05).
	DESSOULAVY, Roger, prof. extr., avenue Vulltemin 45	(23 95 69).
	DOLIVO, Michel, prof. extr., avenue de France 21	(24 15 16).
	DUBUIS, Pierre, prof. extr., avenue de Jaman 7	(23 51 41).
	PAUCONNET, Louis, prof. ord., chemin de Riant-Val 18	(28 92 85).
	FAVRE, Jacques, prof. extr., Pully, avenue Général-Guisan 111	(28 80 03).
	FLATT, Robert, prof. ord., chemin Pidou 6	(26 24 40).
	FLATTET, Guy, prof. ord., avenue Victor-Ruffly 5	(22 06 64).
	FLEISCH, Alfred, prof. ord., Institut de physiologie	(23 65 59).
	FORETAY, Pierre, prof. extr., Pully, avenue Général-Guisan 111	(28 28 23).
	GADEN, Daniel, prof. extr., Genève, route de Florissant 15	(25 99 08).
	GENTON, David, prof. extr., Berne, Chutzenstrasse 69	(7 54 16).
	GERMOND, Henri, prof. ord., avenue Secrétan 3	(23 24 22).
	GIDDEY, Ernest, prof. extr., avenue de Rumine 19 B	(23 35 63).
	GILLIARD, François, prof. extr., Morges, chemin du Petit-Rosey 17	(7 36 15).
	GIRARDET, André, prof. ord., chemin du Levant 19	(22 32 32).
	GOLAY, Jean, prof. ord., avenue Davel 5	(24 56 28).
	GOLDSCHMIDT, Robert, prof. extr., Pully, avenue C.-F. Ramuz 115	(28 02 47).
	GOLDSTEIN, Henri, prof. ord., chemin de Bonne-Espérance 30	(28 26 83).
	GRIN, Edmond, prof. ord., Lutry, « Les Colombettes »	(28 01 43).
	GUISAN, Gilbert, prof. ord., Chailly, chemin du Devin 27	(23 71 35).
	HÆNNY, Charles, prof. ord., avenue de Rumine 53	(23 85 43).
Mme	HAMBÜRGER, Erna, prof. extr., chemin du Levant 93	(28 19 52).
MM.	HAUDUROÏY, Paul, prof. ord., rue César-Roux 19	(22 85 46).
	ISLIKER, Henri, prof. extr., Berne, Bühlstasse 42	(2 95 40).

MM. JACCARD, Pierre, prof. ord., avenue de Chailly 31	(23 22 99).
JACCOTTET, Maurice, prof. ord., avenue de Rumine 4	(22 55 35).
JAUQUET, Albert, prof. extr., Montreux, avenue des Alpes 39	(6 32 69).
JÉQUIER, Charlie, prof. ord., Pully, chemin de Rochettaz 10	(28 09 19).
JÉQUIER-DOGE, Edouard, prof. ord., avenue de Béthusy 69	(22 23 07).
JUNOD, Louis, prof. ord., avenue du Tribunal-Fédéral 7	(22 21 34).
KELLER, Carl, prof. extr., Pully, boulevard de la Forêt 47	(28 79 21).
LEYMARIE, Jean, prof. extr., Chêne-Bourg (Genève), chemin de Clairjôle 14	(35 20 69).
MARTENET, Maurice, prof. extr., Rivaz, Château de Glérolles	(5 80 77).
MASSON, Charles, prof. ord., chemin du Devin 23	(23 33 36).
MATTHEY, Robert, prof. ord., Pully, avenue Général-Guisan 121 bis	
MAURIS, Edouard, prof. extr., Pully, chemin de Verney 7	(28 22 78).
MERCANTON, Jacques, prof. extr., avenue du Denantou 13	(26 11 12).
MERCIER, Robert, prof. ord., chemin du Grey 1	(24 03 96).
MERZ, Willy, prof. extr., Hôpital cantonal, Maternité	(21 43 01).
METHÉE, Pierre-D., prof. extr., avenue du Mont-d'Or 37	(26 32 34).
MEYLAN, Henri, prof. ord., Le Mont sur Lausanne	(21 04 28).
MEYLAN, Philippe, prof. ord., chemin du Treyblanc 6	(22 65 21).
MEYNAUD, Jean, prof. extr., chemin de Mornex 6	(23 28 31).
MONNIER, Robert, prof. extr., Genève, chemin Thury 16	(35 02 11).
MORF, Jean-Jacques, prof. extr., Pully, sentier du Lycée 1 b	(28 28 63).
NEUMAYER, Karl, prof. extr., chemin de Champ-Rond 3	(22 05 97).
NICOD, Jean-Louis, prof. ord., boulevard de Grancy 7	(26 11 30).
ONDE, Henri, prof. ord., avenue de l'Elysée 13	(26 23 45).
OULES, Firmin, prof. ord., avenue Charles-Secrétan 7.	
PANCHAUD, François, prof. ord., avenue du Mont-d'Or 7	(26 07 66).
PANCHAUD, Georges, prof. extr., avenue Davel 7	(25 92 75).
PASCHOU, Jacques, prof. extr., Grandvaux	(4 25 01).
PEITREQUIN, Pierre, prof. extr., chemin de Haute-Brise 23	(28 08 18).
PERRIN, Georges, prof. extr., Pully, boulevard de la Forêt 41	(28 87 44).
PILET, Paul-Émile, prof. extr., avenue Secrétan 35	(23 77 03).
PIOTET, Paul, prof. extr., Pully, chemin de Rochettaz 43	(28 90 08).
POLDINI, Edouard, prof. extr., Genève, rue Louis-Curval 4	(36 46 17).
RAPIN, René, prof. extr., La Rosiaz, boulevard de la Forêt 10	(28 96 87).
RATHGEB, Charles, prof. ord., avenue du Léman 6	(22 99 21).
REGAMEY, Constantin, prof. ord., chemin de Lucinge 14	(23 70 24).
DE RHAM, Georges, prof. ord., avenue des Bergières 7	(24 19 74).
RIEBEN, Henri, prof. extr., Epalinges	(22 47 50).
RIVIER, André, prof. extr., Montbenon 2	(23 09 55).
RIVIER, Dominique, prof. ord., Jouxtenis	(24 54 25).
SAEGESSER, Frédéric, prof. ord., avenue des Mousquines 22	(22 16 24).
SCHMID, Pierre, prof. ord., rue du Petit-Saint-Jean 7	(22 57 03).
SCHNEIDER, Pierre-B., prof. extr., Pully, avenue Général-Guisan 19	(28 15 33).
SECRÉTAN, Roger, prof. ord., avenue des Alpes 30	(22 95 27).
de SIEBENTHAL, Jean, prof. extr., Grand-Vennes 25	(23 02 47).
STAUFFACHER, Werner, prof. extr., chemin de la Rosière 32	(28 93 50).
STECK, Hans, prof. ord. Hôpital de Cery	(24 07 71).
STREIFF, Bernardo, prof. ord., avenue de France 15	(24 90 53).
STUCKY, Alfred, prof. ord., chemin du Languedoc 28	(26 40 23).
STUECKELBERG, Ernest, prof. extr., Genève, rue Henri-Mussard 20	(36 04 92).
TAILLENS, Jean-Pierre, prof. ord., Montbenon 2	(22 21 10).
THÉLIN, Marc-Henri, prof. ord., avenue de la Gare 2	(22 26 33).
TSCHUMI, Jean, prof. ord., avenue Tissot 16	(22 32 92).

CORPS PROFESSORAL

7

MM. TURIN, Paul, prof. extr., La Tour-de-Peilz, avenue de Sully 46	(5 12 73).
URECH, Auguste, prof. extr., Berne, Kirchenfeldstrasse 44	(2 59 46).
URECH, Eugène, prof. extr., La Sarraz	(8 61 48).
VANNOTTI, Alfredo, prof. ord., chemin du Languedoc 30	(23 50 25).
VINCENT, Georges, prof. ord., avenue de Béthusy 82	(23 33 64).
VITTOZ, Bernard, prof. extr., Pully, chemin de la Clergère 6 b	(28 00 25).
VUAGNAT, Marc, prof. extr., chemin de la Vuachère 77	(28 75 18).
VULLIET, Maurice, prof. ord., boulevard de Grancy 1	(26 54 09).
WINCKLER, Georges, prof. ord., avenue de Béthusy 39	(22 86 90).
ZWAHLEN, Henri, prof. ord., Vennes, La Verdaz, chemin de la Cigale	(23 21 77).

Professeurs associés

MM. BÉRANGER, Jean, chemin de la Joliette 5	(26 94 56).
BERSIER, Arnold, chemin du Mûrier 11, Chailly	(28 94 45).
GUENIN, Henri-A., chemin des Grandes-Roches 11	(24 70 32).
JAUNIN, Roland, La Salaz, avenue de Chantemerle 21	(23 90 86).

Chargés de cours

MM. ANSELMIER, Henri, chemin des Allinges 14	(26 92 20).
BÉGUELIN, Raoul, Versoix, rue Louis-Yung	(8 50 48).
BENOIT, Roger, directeur des abattoirs	(24 81 81).
BERGER, René, avenue de Cour 49	(26 20 88).
BERGIER, Jacques, avenue d'Ouchy 76	(26 45 12).
BUCHER, Frédéric, chemin des Allinges 12	(26 54 61).
CARDIS, Fernand, Montbenon 2	(23 67 68).
CHAVAN, Jean-Pierre, Morges, Ecole de Marcelin	(7 24 51).
CHENAUX, Antoine, chemin de Berée 2	(23 55 40).
DELACHAUX, Armand, avenue de Rumine 45	(23 51 00).
DERRON, Georges, chemin du Réservoir 12	(28 90 54).
DUFOUR, René, Vennes, avenue de Crousaz	(23 72 05).
FALCONNIER, Alfred, Nyon, rue de Rive 24	(9 50 34).
FIERZ, Ernest, avenue de Milan 20	(26 00 43).
FRANCHIOLI, Pierre, chemin des Figutiers, Cour	(26 56 28).
FREUDWEILER, Roger, avenue des Peupliers, « Clair-Val »	(28 91 47).
GASCHEN, Hans, avenue Fraîsse 9	(26 32 18).
GEX, Maurice, « Haute-Combe », La Rosiaz	(28 92 03).
GILLIERON, Charles, avenue Dapples 15,	(26 83 90).
GOERG, Robert, Genève, chemin de Grange-Canal 27	(38 19 62).
GOETSCHIN, Pierre, Morges, rue Louis-de-Savoie 27	(7 37 91).
GROSJEAN, Robert, chemin du Levant 15	(23 45 82).
HOWALD, Pierre, Prilly, route de Cossonay 44	(25 84 38).
JAVET, Pierre, avenue des Mousquines 2.	(22 29 88).
JÉQUIER, Michel, avenue de Crousaz, Vennes	(22 71 25).
Mlles KOUSMINE, Tatiana, rue Sainte-Beuve 7	(23 73 12).
KRAFT, Marie-Madeleine, chemin de Clamadour 16	
MM. LE CLAIR, Robert, port de Pully 12 a.	
MAGNIN, Oscar, Orbe, « Clair Logis », avenue Thienne	(7 22 03).

MM.	MARGUERAT, Léon, Berne, Simonstrasse 25	(2 64 55).
	MASNATA, Albert, avenue de Montchoisi 14	(26 30 22).
	MATTHEY, Emile, avenue de Beaulieu 41	(25 07 66).
	MERCIER, Pierre, Tolochenaz	(7 21 03).
	NICOD, Louis, avenue de la Gare 26	(22 04 21).
	PELET, Jean, avenue Vinet 16	(24 45 17).
	PELET, Paul-Louis, chemin du Réservoir 8	(20 94 24).
	PÉTERMANN, Pierre, chemin des Fauconnières 7	(22 22 58).
	PETITPIERRE, Blaise, avenue Floréal 1	(26 23 74).
	POYAN, Daniel, avenue de Lavaux 81.	
	REGAMEY, Pierre, « Les Mayens », avenue Victor-Ruffy 94, La Sallaz	(23 61 85).
	REGAMEY, Robert, Berne, Klaraweg 3 a	(4 34 99).
	RESCHER, Othmar, chemin de Champ-Rond 39	(22 02 50).
	REYMOND, Alfred, Morges, Grand-Rue 54	(7 35 33).
	ROTH, Charles, Prilly, avenue du Château 23	(24 82 62).
	SCHNITZLER, Emile, chemin de Primerose 9	(26 17 63).
	VEILLARD, Maurice, place Montbenon 1	(23 45 57).
	VERDAN, Claude, avenue de la Gare 9	(22 22 10).
	VILLARET, Pierre, Musée botanique.	
	VIRIEUX, Edmond, chemin de Villard 4	(22 77 54).

Privat docents

MM.	AUBERT, Daniel, chemin des Faverges 2	(28 15 05).
	BENDEL, Louis, Lucerne, Alpenquai 33	(2 45 59).
	BIDEAU, Pierre, Genève, avenue Weber 34	(36 51 12).
	BLEI, Hermann, Pully, chemin des Plateyres 5	(28 09 98).
	BONNARD, Claude, avenue Davel 29	(24 62 06).
	BOSON, Marcel, Le Mont, En Martines	(21 02 16).
	BOURQUIN, Jacques, Lutry, Le Daley	(28 20 64).
	BOVEY, René, Nyon, rue de la Gare 35 bis	(9 64 58).
	BUFFAT, Jean-David, boulevard de la Forêt 25	(22 29 72).
	CUENDET, Jean-François, avenue de Rumine 31	(22 31 81).
	FAVEZ, Gérard, chemin de Chantemerle 17	(22 93 30).
	GARDEL, André, avenue Virgile-Rossel 9	(23 15 12).
	HEMMELEER, Guido, Petit-Chêne 18	(22 14 20).
Mme	HOFSTETTER, Marguerite, Petit-Chêne 18	(22 19 31).
MM.	JAN, Jean-Pierre, Neuchâtel, Laboratoire de recherches hotlogères	(5 38 12).
	JOYET, Gustave, Zurich, Fleinerweg 4	(34 51 30).
	JUILLARD, Edouard, Métropole 11	(22 63 79).
	LASSERRE, François, avenue Mon-Repos 18	(23 70 48).
	LERCH, Pierre, avenue de Chailly, 48	(28 65 76).
	LICHTENTHAELER, Charles, Leysin, Les Fentives	(6 25 33).
	LOB, Marc, Grand-Chêne 8.	(22 22 02).
	LUSCHER, Edgar.	
	MAHAIM, Ivan, avenue Dapples 22	(26 77 56).
	NEUKOMM, Serge, Pully, chemin de Combes 4	(28 23 33).
	NICOD, Marcel, place Bel-Air 2	(23 31 85).
	OTT, Théodore, avenue de Rumine 38	(23 71 30).
	PAILLARD, Armand, Berne, Engeriedweg 7	(2 00 37).
	PERROCHON, Henri, Payerne	(6 21 09).
	PIGUET, Jean-Claude, chemin de Gottettaz 9	(26 99 60).

MM.	FIGUET, Pierre-Victor, Yverdon, rue Haldimand 9	(2 39 23).
	REBER, Hans, Bâle, Wilhelm Hisstrasse 1	
	RINDERER, Léo, rue Marterey 15	(23 66 88).
	RIVIER, Jean-Louis, rue du Midi 3	(23 94 94).
	SCHNEIDER, Georges, Cery, Hôpital.	
Mme	VIRIEUX, Antoinette, Rolle, Grand-Rue 93	(7 55 13).
MM.	de WERRA, Georges, avenue de la Gare 1	(23 70 79).
	WILLENER, Alfred, avenue Vulliemin 12	(22 28 36).

Lecteurs

Mme	BOUDRY, Denise, avenue de Florimont 11	(23 93 52).
Mlle	CORNAZ, Suzanne, chemin de la Batelière, Cour	(26 25 37).
M.	GUEx André, avenue de Beaumont 6	(23 97 87).
Mme	GUISAN, Evelyn, Chailly, chemin du Devin 27	(23 71 35).
MM.	LAUFER, André, avenue de Chailly 70	(28 99 50).
	MARCLAY, Robert, avenue Sainte-Luce 4 bis	(22 85 99).
	TÉTAZ, Numa, avenue de l'Eglise-Anglaise 16	(23 75 13).

Maître de sport

M.	BUCHER, Constant, avenue de Riant-Mont 14	(22 59 78).
----	---	-------------

Préparateurs-dessinateurs.

attachés aux Facultés de médecine et des sciences

MM.	COLIN, Francis, rue Marterey 5.
	GASSER, Marcel, boulevard de Grancy 49.

DISPOSITIONS PRINCIPALES
concernant les étudiants et les auditeurs
à l'Université de Lausanne

A. ÉTUDIANTS

I. Immatriculation

Conditions générales

L'immatriculation ne confère pas par elle-même le droit de se présenter aux examens de grades. Pour pouvoir s'y présenter le candidat doit satisfaire aux exigences particulières de la Faculté ou de l'Ecole intéressée. Voir les indications données en tête du programme des cours de chaque Faculté et Ecole.

Pour pouvoir être immatriculé, il faut être porteur d'un titre admis par la Commission fédérale de maturité, ou d'un titre jugé équivalent par la Commission des immatriculations de l'Université.

Les étrangers doivent en outre obtenir de l'autorité de police compétente un permis de séjour régulier.

Formalités à remplir

Pour être immatriculé, l'étudiant doit se présenter *personnellement* au secrétariat de l'Université, entre le 15 octobre et le 10 novembre au semestre d'hiver, entre le 12 avril et le 10 mai au semestre d'été.

Il dépose sa demande par écrit en se servant d'une formule spéciale, intitulée « Feuille d'immatriculation ». Il joint à sa demande le diplôme du titre qui lui donne droit à l'immatriculation ainsi que deux photographies récentes de 45 X 35 mm. Les diplômes suisses sont rendus sitôt après vérification par la secrétaire. Les diplômes étrangers, par contre, sont gardés : les étudiants en reçoivent un récépissé sur leur carte d'immatriculation ; sur demande, le secrétariat les leur retourne au moment où ils quittent l'Université.

L'étudiant qui a droit à l'immatriculation reçoit aussitôt une carte d'immatriculation provisoire (carte blanche) qui lui permet de suivre les cours.

La carte d'immatriculation définitive lui est remise ultérieurement.

Finance d'immatriculation

La finance d'immatriculation est de Fr. 22.—
 Elle est réduite pour les étudiants suisses exmatriculés d'une autre Université suisse à Fr. 11.—
 Elle doit être payée au moment du dépôt de la demande d'immatriculation.

II. Inscription aux cours

Les étudiants immatriculés doivent s'inscrire pour un minimum de huit heures de cours par semaine. De ces huit heures, quatre doivent être prises dans la Faculté où l'étudiant s'inscrit.

Les étudiants de l'Université de Lausanne qui ont toute leur scolarité, ainsi que les gradués de l'Université de Lausanne qui reprennent leurs études en vue d'un nouveau diplôme, peuvent être dispensés de ce minimum de huit heures hebdomadaires.

Formalités à remplir

L'étudiant immatriculé ou qui a droit à l'immatriculation demande au secrétariat une formule spéciale intitulée « Feuille d'inscription » et un « Livret d'étudiant ».

Sur la feuille d'inscription, il inscrit la liste détaillée de tous les cours, séminaires, conférences, exercices, répétitions, laboratoires et cliniques qu'il se propose de suivre. Pour les désigner il se sert des titres donnés par le « Programme des cours ».

Il recopie ces indications dans son livret d'étudiant.

Il remet au secrétariat *aussitôt que possible*, et en tout cas avant la fin du délai d'inscription² fixé par l'Avis au dos du « Programme des cours »¹, sa feuille d'inscription et son livret d'étudiant dûment remplis.

Aux dates prévues, sur l'Avis, pour le paiement, il retourne au secrétariat et, contre versement des finances de cours et des taxes spéciales, payables chaque semestre, il reçoit son livret d'étudiant acquitté.

Toute inscription et tout paiement effectués après la fin des délais fixés par l'Avis imprimé au dos du programme des cours¹ seront frappés d'une surtaxe de Fr. 5.—.

¹ Cet avis est en outre affiché dans tous les bâtiments universitaires.

² Une prolongation de ce délai peut être accordée, sur demande présentée à temps au Secrétaire général.

Une prolongation du délai de paiement peut être accordée par le Recteur, sur demande motivée, présentée avant le 15 novembre au semestre d'hiver (15 mai au semestre d'été). A partir du 15 novembre au semestre d'hiver (15 mai au semestre d'été), aucune demande de prolongation du délai de paiement ne sera prise en considération.

L'étudiant qui n'a pas payé ses finances et taxes dans les délais est exclu des cours pour le semestre, à moins qu'il n'ait obtenu, avant l'expiration du délai, une prolongation. Celui qui a obtenu une prolongation de délai et n'a pas payé à l'expiration de cette prolongation est de même exclu des cours pour le semestre.

Validation des cours suivis

Pour la scolarité exigée par les règlements des diverses Facultés et Ecoles, il ne peut être tenu compte que des semestres et des cours pour lesquels l'étudiant a obtenu la signature de son livret d'étudiant par ses professeurs, au début et à la fin du semestre.

L'étudiant doit donc présenter son livret d'étudiant au visa de ses professeurs au début et à la fin du semestre.

Perte d'un livret d'étudiant

Si l'étudiant perd son livret d'inscription aux cours, le secrétariat peut lui en délivrer un autre, moyennant paiement d'une taxe de Fr. 20.—.

III. Finances semestrielles

Chaque semestre, l'étudiant doit payer les taxes spéciales et les finances de cours.

Les taxes spéciales sont les suivantes :

en faveur de la Bibliothèque cantonale et universitaire	Fr.	5.—
en faveur du Sanatorium universitaire de Leysin	»	7.—
en faveur des œuvres sociales de l'Université	»	5.—
contribution à la Caisse des assurances	»	10.—
cotisation à l'Association générale des étudiants, (voir page 18)	»	5.50
cotisation en faveur des sports	»	2.50

Fr. 35.—

Les finances de cours sont les suivantes :

A — Facultés et Ecoles qui en dépendent

a) Cours universitaires, par semestre et par heure hebdomadaire	Fr. 6.—
b) Laboratoires :	
pour les laboratoires de chimie pharmaceutique, d'analyses pharmaceutiques et de pharmacie galénique de l'École de pharmacie, finance semestrielle globale de	» 115.—
pour un laboratoire de 4 heures (un après-midi ou une matinée)	» 30.—
pour un laboratoire de 3 heures	» 22.—
pour un laboratoire de 2 heures	» 15.—
pour un laboratoire de 8 heures	» 55.—
pour un laboratoire de 12 heures	» 75.—
pour un laboratoire de 16 heures	» 95.—
pour un laboratoire de 20 heures	» 115.—

N. B. — Chaque laboratoire se paie séparément, conformément au barème ci-dessus.

Tout candidat au doctorat ès sciences ou en pharmacie est tenu de s'inscrire au « grand laboratoire », ce qui lui permet de travailler tous les jours, matin et après-midi, dans le laboratoire qui l'intéresse. Il paie :

en botanique, zoologie et géologie, une finance de	Fr. 100.—
dans les autres laboratoires une finance de	» 150.—

c) Travaux pratiques et cliniques de la Faculté de médecine :

Anatomie : dissection	Fr. 100.—
» conférences anatomiques	» 15.—
Embryologie : laboratoire	» 30.—
Histologie spéciale : laboratoire (été)	» 30.—
» générale : laboratoire (hiver)	» 20.—
» exercices de diagnostic en histologie	» 20.—
» grand laboratoire	» 100.—
Physiologie : laboratoire	» 60.—
Chimie physiologique : laboratoire	» 30.—
Anatomie pathologique :	
démonstrations pour étudiants avancés	» 15.—
démonstrations pour étudiants débutants	» 10.—
démonstrations et autopsies	» 30.—
Auscultation et percussion : cours pratique	» 15.—
Dermatologie : cours pratique	» 15.—
Histologie pathologique : cours pratique	» 30.—

Par décision du Conseil d'Etat, les finances de cours sont temporairement majorées de 10 % à partir du 1er janvier 1941.

Oto-rhino-laryngoscopie 2 heures	Fr.	20.—
Oto-rhino-laryngoscopie 4 heures	»	30.—
Hygiène, parasitologie et bactériologie : laboratoire	»	30.—
Matière médicale : démonstrations	»	15.—
Psychiatrie : diagnostic	»	15.—
Cliniques :		
chirurgicale propédeutique	»	20.—
chirurgicale	»	50.—
dermato-vénérologique propédeutique	»	8.—
dermatologique	»	20.—
infantile	»	20.—
médicale	»	50.—
obstétricale et gynécologique	»	30.—
ophtalmologique	»	25.—
oto-rhino-laryngologique	»	30.—
psychiatrique	»	15.—
Policlinique médicale	»	30.—
Policlinique chirurgicale	»	15.—
Policlinique psychiatrique	»	15.—
Médecine des accidents	»	15.—
Examen obstétrical et gynécologique	»	15.—
Opérations obstétricales	»	20.—
Opérations obstétricales, répétitions	»	25.—
Ophtalmoscopie (exercices pratiques)	»	15.—
Pansements	»	15.—

B — Ecole polytechnique

Cours

Finance semestrielle globale :		
Section des ingénieurs chimistes	Fr.	75.—
Autres sections de l'Ecole d'ingénieurs et Ecole d'architecture	»	150.—

par décision du Conseil d'Etat, les finances de cours sont temporairement majorées de 10 % à partir du 1er janvier 1941.

IV. Prêts d'honneur et Bourses

Réduction et dispense des finances de cours

Les frères et sœurs qui sont étudiants en même temps et ceux qui ont des frères ou sœurs aux Gymnases de Lausanne (Gymnases cantonaux, Gymnase de jeunes filles de la ville de Lausanne, classes de maturité de l'Ecole supérieure de commerce) bénéficient d'une réduction de 25 % s'ils sont deux, de 33 % s'ils sont trois ou plus.

Les étudiants de nationalité suisse dont la situation de fortune le justifie, peuvent demander à être dispensés du paiement de tout ou partie des finances de cours. Ils peuvent aussi demander à bénéficier d'un prêt d'honneur ; le prêt d'honneur implique la dispense des finances de cours.

Ces demandes se font sur formules spéciales remises par le secrétariat. Elles doivent être déposées au secrétariat avant le 10 novembre au semestre d'hiver, avant le 10 mai au semestre d'été.

En règle générale, aucune dispense de finances de cours, aucun prêt d'honneur ne peuvent être accordés avant le deuxième semestre d'études.

Les étudiants qui obtiennent une dispense ou un prêt s'engagent à rembourser ultérieurement les sommes qu'ils auront reçues.

Les étudiants étrangers ne peuvent pas être mis au bénéfice de la dispense des finances de cours.

La ville de Lausanne accorde en outre aux étudiants et étudiantes dont les parents sont domiciliés à Lausanne depuis dix ans au moins des bourses d'études pouvant s'élever jusqu'à 1500 francs (exceptionnellement 2000 francs par an).

Les demandes doivent être établies sur la formule officielle que l'on peut obtenir, en même temps que le règlement des bourses de la Ville, au secrétariat de l'Université ou à celui de l'Ecole polytechnique.

V. Exmatriculation

Les étudiants qui quittent l'Université temporairement ou définitivement avant la fin de leurs études peuvent demander un certificat d'exmatriculation. Ce certificat leur est délivré moyennant paiement d'une finance de Fr. 11.— qui doit être accompagnée du ou des livrets d'étudiant et de la carte d'immatriculation.

Les étudiants qui terminent leurs études à l'Université sont considérés comme exmatriculés d'office au moment où ils reçoivent leur diplôme de fin d'études. Cette règle souffre des exceptions dans des cas définis.

En vertu d'une décision de la Commission universitaire du 20 octobre 1943, tout étudiant étranger qui aura quitté l'Université depuis un semestre sera considéré comme exmatriculé d'office, à moins qu'il n'ait informé par écrit le secrétariat de l'Université de son intention de revenir à une date donnée.

VI. Examen sur un cours

L'étudiant qui le désire est admis à subir des épreuves sur les matières étudiées par lui. Il paie par examen une finance de Fr. 5.— (Ecole de français moderne : Fr. 10.—.)

Les attestations relatives à ces épreuves sont établies sur un formulaire spécial mentionnant que ce ne sont ni des diplômes, ni des certificats d'études ; elles sont signées par les professeurs intéressés et remises à l'étudiant par le bureau de l'Université.

VII. Remise des diplômes

Les diplômes ne peuvent être délivrés qu'après paiement, entre les mains de l'huissier de l'Université, des émoluments suivants :

Doctorat (sur parchemin)	Fr.	30.—
Doctorat (sur papier)	»	16.—
Certificat d'études médicales	»	16.—
Diplôme de médecin spécialiste	»	16.—
Licence et autres diplômes	»	11.—
Duplicata	»	6.—
Certificat d'études françaises	»	3.—
Certificat d'études supérieures de sciences	»	2.—

B. AUDITEURS

Toute personne peut suivre les cours de l'Université à titre d'auditeur, à condition de se faire inscrire en cette qualité au secrétariat et payer

1. un droit d'inscription semestrielle de Fr. 11.—
2. une finance de cours de » 8.80
par semestre et par heure hebdomadaire.

Cette finance est réduite à Fr. 4.40 pour les auditeurs qui, au semestre d'hiver, s'inscrivent après le 1^{er} janvier.

Les gradués de l'Université de Lausanne qui exercent une activité régulière dans l'enseignement public du canton de Vaud sont exonérés de la finance de cours. Ils ne sont astreints qu'à la finance d'inscription.

Les finances des laboratoires et des cliniques sont majorées de 20% pour les auditeurs. Les auditeurs qui désirent suivre les laboratoires et les cliniques sont tenus d'en demander l'autorisation au professeur intéressé.

Les auditeurs reçoivent une carte de légitimation ou, s'ils le préfèrent, un « Livret d'auditeur ». Ils sont priés de présenter leur carte ou leur livret au visa des professeurs dont ils suivent les cours, au début et à la fin du semestre.

Tout auditeur inscrit à dix heures hebdomadaires de cours et plus est tenu de s'acquitter des taxes semestrielles suivantes (voir page 12) :

Cœuvres sociales de l'Université	Fr.	5.—
Cotisation à l'A. G. E.	»	5.50
Sports universitaires	»	2.50
	Fr.	13.—

Moyennant une taxe semestrielle facultative de Fr. 10.—, il peut s'affilier à la Caisse d'assurance-maladie (p. 17).

C. DIVERS

I. Assurance-maladie

La Caisse d'assurance des étudiants est régie par le règlement du 27 janvier 1959 qui peut être obtenu gratuitement au secrétariat.

Moyennant une cotisation semestrielle, la Caisse assure les étudiants contre la maladie et les accidents professionnels, aux conditions prévues par ce règlement.

Des formules *ad hoc* doivent être demandées au secrétariat de l'Université ou de l'E. P. U. L.

Dans les huit jours après le début de sa maladie, l'étudiant doit faire parvenir au secrétariat, sous pli fermé à l'intention du médecin-conseil, la formule *verte* de déclaration de maladie, et, sitôt guéri, la formule *blanche* « certificat de guérison ». Il doit présenter, dûment acquittées, les notes de médecin, pharmacien et d'hospitalisation, dans un délai de trois mois à partir de la date de guérison. Les engagements de la Caisse cessent à l'expiration de ce délai.

L'étudiant doit s'enquérir lui-même, au secrétariat du résultat de sa demande de prestations et, lorsque celle-ci a été admise par la Caisse, il peut en toucher le montant contre quittance.

N. B. — Les cas d'accidents non professionnels et leurs suites, les troubles de nature constitutionnelle, les affections chroniques et les maladies dont l'origine est antérieure à l'immatriculation sont exclus de l'assurance, de même que les soins dentaires.

II. Examen radiologique obligatoire

En application de l'arrêté cantonal du 3 février 1948 et de la loi du 9 septembre 1958, les étudiants et auditeurs ne peuvent être inscrits aux cours que s'ils se sont soumis à un examen radiologique des poumons, qui doit être répété chaque année.

En conséquence, l'inscription aux cours est subordonnée, dès le deuxième semestre, à la présentation du livret d'étudiant ou d'auditeur muni d'un visa attestant qu'un examen radiologique a été subi dans l'année qui précède. Ce visa est délivré par le Dispensaire de la Ligue vaudoise contre la tuberculose, après un examen gratuit, ou au vu d'une déclaration prouvant que l'examen a été subi ailleurs en Suisse : médecin privé, institut de radiologie, service militaire, etc. (Prière de consulter les affiches apposées dans les bâtiments universitaires.)

Seuls les nouveaux étudiants sont convoqués personnellement à l'examen radiologique d'entrée.

III. Assurance-vieillesse

Les étudiants qui n'exercent pas d'activité lucrative pendant leurs études, vacances comprises, sont tenus de payer des cotisations à partir du 1^{er} janvier de l'année civile qui suit celle où ils ont atteint l'âge de 20 ans révolus. Font exception les étudiants suisses habitant l'étranger et les étudiants étrangers qui ne viennent en Suisse que pour faire leurs études. Les cotisations des étudiants sans activité lucrative s'élèvent à Fr. 12.— par année civile.

Le livret d'étudiant acquitté ne leur sera remis que sur présentation du carnet rose d'assurance-vieillesse muni de deux timbres de Fr. 6.— chacun.

Ce carnet peut être obtenu auprès de l'Office A. V. S. de Lausanne, rue Beau-Séjour 8 (bureau N^o 319, 3^e étage), qui donnera toutes les indications nécessaires. Les timbres sont vendus par l'Office A. V. S. de Beau-Séjour, à l'exclusion de tout autre bureau.

Les étudiants qui ont travaillé pendant leurs études et ont gagné plus de Fr. 300.— dans l'année civile peuvent demander à être dispensés du paiement des timbres en présentant une attestation de leur employeur. Ils en feront la demande au bureau N^o 319 et se présenteront pour régler leurs finances de cours avec le carnet rose mentionnant cette exonération.

N. B. — Ces nouvelles instructions annulent celles qui figurent à la page 2 du livret d'étudiant.

IV. Comité social de l'Université

Le Comité social a pour but d'assister et de conseiller les étudiants dans tout ce qui ne relève pas directement des autorités universitaires ou des facultés, de créer un milieu favorable à leur développement intellectuel, et de resserrer les liens entre eux et la population vaudoise.

Il s'occupe en particulier des étudiants étrangers au canton de Vaud et veille à ce que leur séjour à Lausanne leur soit aussi profitable que possible.

Il sert d'intermédiaire entre l'Université et l'Association générale des étudiants.

Président : M. le professeur Louis Fauconnet

Assistante sociale : M^{lle} Ch. Rindlisbacher,
place de la Cathédrale 6. (Tél. 232781, de préférence entre 8 et 9 heures.)

V. Aumônier des étudiants

M. le pasteur Pierre GANDER, aumônier des étudiants, reçoit à l'Ancienne Académie, salle n^o VII
les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h. 30 à 12 heures.

VI. Foyer-restaurant universitaire

(Rue de la Barre 1)

Le Foyer-restaurant universitaire offre aux étudiants membres de l'A. G. E. (voir ch. VII ci-dessous) des repas et des consommations à prix réduits. En outre, des salles de réunion, de lecture et de travail y sont à leur disposition, ainsi que des jeux.

VII. Association générale des étudiants (A. G. E.)

L'Association générale des étudiants (A. G. E.) est le groupement officiel et obligatoire de tous les étudiants régulièrement immatriculés à l'Université de Lausanne. Elle représente les intérêts de l'ensemble des étudiants vis-à-vis des autorités universitaires ainsi que des organisations étudiantes — Union nationale des étudiants de Suisse (U. N. E. S.), notamment.

L'A. G. E. comprend deux organes superposés : l'Assemblée des délégués des facultés et écoles, chargée de définir l'activité générale, et le Bureau, organe exécutif. Celui-ci met à la disposition des étudiants ses offices du travail rémunéré, du logement, des relations extérieures (voyages et échanges), d'art et culture (théâtre, chœur, orchestre, ciné-club universitaires), de l'entraide et des sports. Il publie son journal officiel *Les Voix universitaires*.

Secrétariat au Foyer-Restaurant, rue de la Barre 1, premier étage.
Téléphone 22 35 40 entre 13 h. 30 et 16 h. 30.

VIII. Sanatorium universitaire

Le Sanatorium universitaire suisse de Leysin reçoit, à tarif très modéré, les étudiants suisses, dès le début du premier semestre auquel ils se sont inscrits à l'Université, et les étudiants étrangers dès le début de leur deuxième semestre, à condition qu'ils aient payé la cotisation prévue à la page 12. Les formules de demande d'admission, qui peuvent être demandées au Secrétariat de l'Université, doivent être adressées au Recteur.

IX. Bourses d'études à l'étranger

Outre les bourses mentionnées au ch. IV, p. 14, destinées à apporter aux étudiants une aide justifiée par leur situation financière, il existe, en dehors de toute considération de cet ordre, des bourses d'études à l'étranger, accessibles aux jeunes gradués ou aux étudiants avancés méritants. De telles bourses sont offertes, chaque année, par

la France, l'Allemagne, les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, etc... Elles sont réservées à des candidats de nationalité suisse.

Renseignements auprès du Secrétaire général de l'Université à ses heures de réception.

X. Enseignement propédeutique de français

La Faculté de médecine organise, avec l'approbation du Département de l'instruction publique, un cours propédeutique de français pour les étudiants étrangers. Ce cours est accessible aux étudiants des autres Facultés et Ecoles. Renseignements et inscription au secrétariat de l'Université.

Facultés

DE

Théologie, Droit, Médecine
Lettres, Sciences

ET

Ecoles rattachées aux Facultés
de Droit, des Lettres et des Sciences

Programme des Cours

DU

Semestre d'été

1960

12 avril - 25 juillet

N.B. — Les cours particuliers (*collegia privatissima*) sont régis par les articles 41-46 du Règlement général de l'Université. Dans les pages qui suivent, l'abréviation (priv.) les désigne. Ils ne sont pas accessibles aux auditeurs

Faculté de Théologie protestante

Doyen : M. le professeur Edouard Mauris

La Faculté de théologie prépare à la carrière pastorale dans les Eglises évangéliques réformées et, plus spécialement, dans l'Eglise nationale du canton de Vaud, avec laquelle elle est unie par des liens organiques officiels.

Immatriculation

Pour les conditions d'immatriculation à l'Université, voir page 10. L'immatriculation ne confère pas par elle-même le droit de se présenter aux examens de grades.

Admission aux grades

Pour être admis aux examens de grades, il faut être porteur du baccalauréat ès lettres ou d'un titre jugé équivalent, comportant la connaissance du latin et du grec. Le candidat doit en outre avoir passé un examen portant sur les éléments de la langue hébraïque.

Grades

La Faculté de théologie prépare aux grades suivants :

1. *Licence en théologie.*
2. *Licence ès sciences religieuses.*
3. *Doctorat en théologie.*

Durée des études

Licence en théologie

Les études de théologie sont réparties en huit semestres, séparés, après le quatrième semestre, par un examen propédeutique. Ces études comportent essentiellement l'exégèse de l'Ancien et du Nouveau Testament, l'histoire des religions et l'histoire du christianisme, la théologie systématique (dogmatique et morale) et la préparation pratique au ministère pastoral.

Au terme des huit semestres, et après avoir fait approuver par les professeurs intéressés quatre travaux écrits relatifs aux quatre disciplines théoriques de la théologie, ainsi qu'un nombre déterminé d'exercices pratiques, le candidat peut se présenter à l'examen final pour obtenir le grade de licencié en théologie.

Le licencié en théologie, après le stage pratique réglementaire, est admis à subir, devant la Commission de consécration de l'Eglise nationale vaudoise, les épreuves à la suite desquelles il pourra être reçu dans le corps pastoral de cette Eglise.

Une caisse spéciale sert à faciliter les études des candidats méritants qui se destinent au ministère pastoral dans l'Eglise nationale vaudoise.

Pour tout ce qui concerné le stage (dont les frais incombent au candidat), l'examen médical exigé des futurs pasteurs, et l'aide éventuelle de la Caisse des études, les étudiants doivent se renseigner auprès du Secrétaire du Conseil synodal.

Licence ès sciences religieuses

La licence ès sciences religieuses est conférée au candidat qui a satisfait à toutes les prescriptions concernant la licence en théologie, à l'exception de l'examen et des travaux portant sur la théologie pratique. La licence ès sciences religieuses ne donne pas le droit de se présenter devant la Commission de consécration. Cette licence peut en tout temps être transformée en une licence en théologie, si le candidat la complète par l'examen et les travaux réglementaires de théologie pratique.

Doctorat en théologie

La Faculté de théologie organise, pour les candidats au grade de docteur en théologie, des épreuves comprenant un examen et la soutenance publique d'une thèse.

Bibliothèque

Voir sous *Bibliothèques*, n° 2, p. 91.

Voir le *Règlement de la Faculté de théologie*, Lausanne 1935, en vente au Secrétariat de l'Université, au prix de Fr. 0.50.

M. Carl KELLER, prof. extr.

1. Théologie de l'Ancien Testament (2 h. tous les 15 jours)	1 h.
2. Exégèse des Psaumes	4 h.
3. Exégèse des prophètes Sophonie, Habacuc, Joël	3 h.
4. Cours d'arabe	1 h.
5. Explication de textes arabes	1 h.

M. Charles MASSON, prof. ord.

6.	Théologie johannique	2 h.
7.	Exégèse de la première épître de Jean	2 h.
8.	Exégèse de textes des évangiles synoptiques et des Actes des apôtres	2 h.
9.	Théologie du Nouveau Testament : la personne et l'œuvre de Jésus	2 h.

M. Henri MEYLAN, prof. ord.

10.	Histoire de l'Eglise : Le XIII ^e siècle	3 h.
	Survol du XVI ^e siècle	1 h.
11.	Histoire des dogmes : Du moyen âge à Luther	3 h.
12.	Séminaire d'histoire de l'Eglise : Textes franciscains	1 h.
13.	Séminaire d'histoire des dogmes : textes de saint Thomas (2 h. tous les 15 jours)	1 h.

M. Edmond GRIN, prof. ord.

14.	Introduction aux études de théologie (étudiants de première année)	1 h.
15.	Introduction aux problèmes de dogmatique (étudiants de première et deuxième années) (2 h. tous les 15 jours) priv.	1 h.
16.	Dogmatique : Problèmes choisis de christologie, de soteriologie et d'eschatologie (étudiants de 3 ^e et 4 ^e années)	4 h.
17.	Séminaire de théologie systématique (étudiants de 3 ^e et 4 ^e années) (2 h. tous les 15 jours)	1 h.

M. Henri GERMOND, prof. ord.

18.	Théologie pastorale	2 h.
19.	Séminaire de théologie pastorale (2 h. tous les 15 jours)	1 h.
20.	Séminaire d'homilétique (2 h. tous les 15 jours)	1 h.
21.	Exercices pratiques	1 h.
22.	Histoire des religions : le bouddhisme	2 h.

M. Pierre JACCARD, prof. ord.

23.	Psychologie de la religion (2 h. tous les 15 jours)	1 h.
24.	Ethique sociale	1 h.

M. Edouard BURNIER, prof. extr.

25.	Apologétique	2 h.
26.	Proséminaire	1 h.
27.	Séminaire de philosophie religieuse	1 h.
28.	Séminaire de théologie contemporaine (2 h. tous les 15 jours)	1 h.

M. Edouard MAURIS, prof. extr.

29.	Histoire de la théologie moderne	2 h.
30.	Histoire de la pensée romande au XIX ^e siècle	1 h.
31.	Liturgique (2 h. tous les 15 jours)	1 h.

M. Henri ANSELMIER, chargé de cours.

32.	Catéchétique (Séminaire)	2 h.
-----	------------------------------------	------

M. Roger GIRARD

33.	Hymnologie et chant (gratuit)	1/3 h.
-----	---	--------

Philosophie

(Voir page 50.)

Faculté de Droit

Doyen : M. le professeur François Gilliard

Immatriculation

Pour les conditions d'immatriculation à l'Université, voir page 10. L'immatriculation ne confère pas par elle-même le droit de se présenter aux examens de grades.

Admission aux grades

Pour être admis aux examens de grades, et obtenir un diplôme de licence en droit ou de doctorat en droit, il faut être porteur d'un des diplômes de bachelier ès lettres du Gymnase classique de Lausanne, du diplôme de maturité fédérale (type A ou B) ou d'un diplôme jugé équivalent. La délivrance d'un *certificat d'études juridiques* ou d'*économie politique* est subordonnée à la même condition.

Grades

La Faculté de droit prépare aux grades suivants :

1. *Licence en droit, mention « droit suisse », avec ou sans thèse.*
2. *Licence en droit avec mention d'une législation étrangère.*
3. *Doctorat en droit, mention « sciences juridiques ».*
4. *Doctorat en droit, mention « économie politique », ainsi qu'à des Certificats d'études juridiques et d'économie politique.*

Durée des études

Six semestres d'inscription aux cours sont exigés du candidat qui se présente aux examens de la licence.

Les examens peuvent être subis en deux séries.

N. B. — Pour entrer dans le barreau vaudois et pour être dispensé de l'examen d'admission au stage du notariat, il faut être porteur de la licence en droit, mention « droit suisse » avec thèse.

Auditeurs

A la demande des professeurs intéressés, la Faculté se réserve le droit de limiter le nombre des inscriptions d'auditeurs à leurs cours.

Voir le *Règlement de la Faculté de droit*, Lausanne 1954, en vente au Secrétariat de l'Université, au prix de Fr. 0.50.

Bibliothèque

Voir sous *Bibliothèques*, n° 3, p. 91.

M. Philippe MEYLAN, prof. ord.

- | | | |
|----|--|------|
| 1. | Droit romain, partie générale : droit classique et romano-byzantin | 3 h. |
| 2. | Droit romain, partie spéciale : les droits réels | 2 h. |
| 3. | Exégèse des Pandectes | 1 h. |
| 4. | Séminaire de droit romain | 2 h. |

M. François GILLIARD, prof. extr.

- | | | |
|----|---|------|
| 5. | Introduction aux études juridiques | 2 h. |
| 6. | Histoire du droit (partie générale) | 2 h. |
| 7. | Histoire du droit (partie spéciale) | 2 h. |
| 8. | Droit civil comparé | 2 h. |

M. Paul PIOTET, prof. extr.

- | | | |
|----|------------------------------|------|
| 9. | Droit civil suisse | 5 h. |
|----|------------------------------|------|

M. Roger SECRÉTAN, prof. ord.

- | | | |
|-----|--|------|
| 10. | Droit des obligations : Théorie générale des obligations (fin) | 3 h. |
| 11. | Droit commercial : Les sociétés de personnes | 3 h. |
| 12. | Séminaire de droit privé (2 h. tous les 15 jours) | 1 h. |

M. Guy FLATTET, prof. ord.

- | | | |
|-----|---|------|
| 13. | Droit civil français I : les biens | 2 h. |
| 14. | Droit civil français II : les sûretés | 2 h. |
| 15. | Droit commercial français (2 h. tous les 15 jours) | 1 h. |
| 16. | Procédure civile française (2 h. tous les 15 jours) | 1 h. |
| 17. | Droit aérien | 2 h. |
| 18. | Exercices de rédaction juridique | 2 h. |

M. Karl NEUMAYER, prof. extr.

19.	BGB: Allgemeiner Teil	4 h.
20.	BGB: Familienrecht	3 h.
21.	BGB: Übungen mit schriftlichen Arbeiten	2 h.

M. Hermann BLEI, privat docent

22.	Deutsches Strafverfahrensrecht	3 h.
23.	Höchstrichterliche Entscheidungen auf dem Gebiete des materiellen Strafrechts (Colloquium)	2 h.
24.	Übungen aus dem deutschen Straf- und Strafverfahrensrecht	2 h.

M. Charles RATHGEB, prof. ord.

25.	Droit pénal	4 h.
26.	Poursuite pour dettes et faillite	2 h.
27.	Droit international privé	2 h.
28.	Séminaire de droit pénal (2 h. tous les 15 jours)	1 h.

M. Claude BONNARD, privat docent

29.	Procédure fédérale (2 h. tous les 15 jours)	1 h.
-----	---	------

M. Marcel BRIDEL, prof. ord.

30.	Droit constitutionnel général	2 h.
31.	Droit constitutionnel suisse	4 h.
32.	Séminaire de droit constitutionnel suisse	2 h.
	Institutions politiques comparées (2 h. tous les 15 jours)	1 h.

M. Henri ZWAHLEN, prof. ord.

33.	Droit administratif	2 h.
34.	Droit fiscal	2 h.
	Economie et législation sociales : les assurances sociales	2 h.

M. Georges PERRIN, prof. extr.

35.	Les organisations internationales	2 h.
36.	Droit international public	2 h.
37.	Droit diplomatique (2 h. tous les 15 jours)	1 h.
38.	Séminaire de droit international public (2 h. tous les 15 jours)	1 h.

M. Firmin OULÈS, prof. ord.

39.	Economie politique	3 h.
40.	Histoire des doctrines et des faits économiques	1 h.
41.	Economie financière	2 h.
42.	Séminaire d'économie politique	2 h.

M. Paul TURIN, prof. extr.

43.	Les marques de fabrique et de commerce	2 h.
-----	--	------

M. Pierre PÉTERMANN, chargé de cours

44.	Droit des assurances privées (2 h. tous les 15 jours)	1 h.
-----	---	------

M. Henri RIEBEN, prof. extr.

45.	Economie nationale	2 h.
-----	------------------------------	------

M. Marc-Henri THÉLIN, prof. ord.

46.	Médecine légale	1 h.
-----	---------------------------	------

M. Pierre-B. SCHNEIDER, prof. extr.

47.	Psychiatrie légale	1 h.
-----	------------------------------	------

FACULTÉ DE DROIT

31

M. Charles GILLIÉRON, chargé de cours

48. Etude de la preuve pénale 1 h.

Police scientifique

M. Marc BISCHOFF, prof. ord.

(Voir page 39.)

Ecole des Sciences sociales et politiques

Président : M. le professeur Pierre Jaccard.

Immatriculation

Pour les conditions d'immatriculation à l'Université, voir p. 10. L'immatriculation ne confère pas par elle-même le droit de se présenter aux examens de grades.

Peuvent aussi être immatriculés les porteurs du certificat de maturité délivrés par les Ecoles supérieures de commerce de Lausanne et de Neuchâtel.

Les étudiants qui ont fait des études secondaires ne correspondant pas en tous points à celles qui donnent accès normalement à l'Université peuvent être autorisés à s'immatriculer en vue d'études à l'Ecole des sciences sociales et politiques après avoir subi avec succès un examen préalable d'admission dont le programme figure dans le règlement de l'Ecole. Il faut avoir au moins vingt ans révolus pour être inscrit à cet examen.

Admission aux grades

Pour être admis aux examens de grades (*licence et doctorat*), il faut être porteur d'un baccalauréat, d'une maturité, du certificat de maturité commerciale délivré par les Ecoles supérieures de commerce de Lausanne et de Neuchâtel, ou d'un titre jugé équivalent ou encore avoir passé avec succès l'examen préalable.

Pour être admis aux examens pratiques du *Certificat d'études pédagogiques*, il faut être licencié ès lettres, ès sciences ou ès sciences commerciales, et porteur du *certificat médical* spécifié ci-dessous.

Grades

L'Ecole des sciences sociales et politiques prépare aux grades, diplôme et certificat suivants :

1. *Licence*
 - a) ès sciences sociales ;
 - b) ès sciences politiques ;
 - c) ès sciences pédagogiques.
2. *Doctorat*
 - a) ès sciences sociales ;
 - b) ès sciences politiques ;
 - c) ès sciences pédagogiques.
3. *Diplôme d'études diplomatiques et consulaires.*
4. *Certificat d'études pédagogiques.*

4 semestres pour le *Diplôme d'études diplomatiques et consulaires*,
2 semestres pour le *Certificat d'études pédagogiques*.

Pour être admis aux épreuves du *doctorat*, le candidat doit être porteur d'une licence (ès sciences politiques, sociales, pédagogiques, en théologie, droit, lettres ou sciences, ou en hautes études commerciales) ou d'un diplôme d'une haute école technique. Les épreuves du doctorat comportent des examens impliquant une année de scolarité et une thèse.

Examen médical des candidats à l'enseignement secondaire

En application de la décision prise par le Conseil d'Etat, dans sa séance du 3 octobre 1930, les *candidats et candidates à l'enseignement secondaire* doivent fournir, outre les titres prévus par la loi du 25 février 1908 (art. 82 et 83), un *certificat médical* déclarant qu'ils sont en bonne santé et ne sont atteints d'aucune infirmité les empêchant de remplir leurs fonctions d'une manière satisfaisante.

L'examen médical aura lieu avant l'inscription à l'examen théorique du *Certificat d'études pédagogiques*.

Cet examen sera fait par des médecins désignés par le Département de l'instruction publique et aux frais des intéressés.

Voir le *Règlement de l'Ecole des sciences sociales et politiques*, Lausanne 1947, en vente au Secrétariat de l'Université, au prix de Fr. 0.50.

Bibliothèque

Voir sous *Bibliothèques*, n° 4, p. 91.

COURS OBLIGATOIRES

A : Section des sciences politiques B : Section des sciences sociales

 C : Section des sciences pédagogiques

(Voir le règlement de l'Ecole.)

I. Cours spéciaux à l'Ecole :

M. Maurice GEX, chargé de cours

1. *Introduction aux problèmes philosophiques (A, B, C)* 2 h.

M. Jean-Charles BIAUDET, prof. extr.

2. *La Suisse du XX^e siècle (A)* 2 h.
3. *Conférences d'histoire suisse : 1848 (2 h. tous les 15 jours)*.
 (A) 1 h.

M. Paul-Louis PELET, chargé de cours

4. *Histoire diplomatique (A)* 1 h.
5. *Séminaire d'histoire diplomatique (A)* 1 h.

M. Marcel BRIDEL, prof. ord.

6. Institutions politiques comparées (2 h. tous les 15 jours)
(A) 1 h.

M. Georges PERRIN, prof. extr.

7. Les organisations internationales (A) 2 h.

M. Henri ZWAHLEN, prof. ord.

8. Economie et législation sociales (A, B) 2 h.

M. Jean MEYNAUD, prof. extr.

9. Introduction à la science politique (A) 2 h.
10. Séminaire de méthodologie (A) 2 h.
11. Analyse de la vie politique (A) 2 h.
12. Enquêtes et recherches (A) 1 h.

M. Albert MASNATA, chargé de cours

13. Les échanges internationaux à l'époque contemporaine ;
évolution des structures et des faits ; les grands espaces
économiques (A) 1 h.
14. Economie sociale : le système collectiviste soviétique et
les systèmes analogues : structures et développements (B) 1 h.

M. Maurice VEILLARD, chargé de cours

15. Introduction au travail social (2 h. tous les 15 jours) (B) 1 h.

M. Pierre JACCARD, prof. ord.

16. Psychologie générale (B, C) 2 h.
17. Sociologie générale (A, B, C) 2 h.
18. Séminaire de psychologie et de sociologie (B, C) (2 h.
tous les 15 jours) 1 h.

M. Georges PANCHAUD, prof. extr.

19. Pédagogie générale (C) 2 h.
20. Séminaire de pédagogie (C) 1 h.
21. Histoire de la pédagogie (C) 1 h.
22. Education comparée : la France (C) 1 h.

M. Jacques BERGIER, chargé de cours

23. Psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent (C) 2 h.
24. Le développement de l'enfant et de l'adolescent (B, C) 1 h.

II. *Cours empruntés aux autres Facultés et Ecoles :*

Faculté de droit. — MM. F. Oulès : Economie politique et séminaire (A, B), histoire des doctrines économiques (A, B); statistique (A, B). — M. Bridel : Droit constitutionnel général (A), droit constitutionnel suisse (A). — G. Perrin : Droit international public et séminaire (A), droit diplomatique (A). — H. Zwahlen : Droit administratif (A). — F. Gilliard : Introduction aux études juridiques (A, B). — Ch. Rathgeb : Droit international privé (A). — R. Secrétan : Droit des obligations et droit commercial (B). — G. Flafllet : Droit civil français II (B).

Ecole des hautes études commerciales. — MM. H. Onde : Géographie économique et séminaire de géographie (A). — J. Golay : Institutions économiques (A). — H. Rieben : Economie suisse (A, B).

Faculté des lettres. — MM. Guisan et Mercanton : Littérature et langue françaises (A, B, C). — J.-Ch. Baudet : Histoire générale (A, B). — D. Christoff : Philosophie (B), histoire de la philosophie (C). — H. Onde : Géographie humaine (B).

COURS A OPTION

Les matières à option sont choisies, pour chaque section, dans une liste établie par le Conseil de l'Ecole et comprenant les branches suivantes :

I. *Cours spéciaux à l'Ecole :*

M. Marcel BOSON, privat docent

25. Histoire des doctrines coopératives 1 h.

M. Jacques BOURQUIN, privat docent

26. Science de l'information 1 h.

M. Alfred WILLENER, privat docent

27. Technique de l'enquête sociologique (2 h. tous les 15 jours) 1 h.

II. *Cours empruntés aux autres Facultés et Ecoles :*

Faculté de théologie. — M. P. Jaccard : Ethique sociale.

Faculté de droit. — M. F. Gilliard : Histoire du droit.

Ecole des hautes études commerciales. — MM. J. Golay : Institutions économiques. — H. Rieben : Intégration européenne. — P. Gœtschin : Les marchés.

Institut de police scientifique et de criminologie. — M. M.-H. Thélin : Criminologie.

Faculté des lettres. — MM. W. Stauffacher : Langue allemande. — R. Rapin : Langue anglaise. — D. Poyan : Langue espagnole. — F. Chiappelli : Langue italienne. — C. Regamey : Langue russe.

Ecole des hautes études commerciales

Directeur : M. le professeur Jules Chuard

Immatriculation

Pour les conditions d'immatriculation à l'Université, voir p. 10. L'immatriculation ne confère pas par elle-même le droit de se présenter aux examens de grades.

Peuvent être aussi immatriculés en vue d'études à l'Ecole des hautes études commerciales les porteurs d'un certificat de maturité délivré par une école supérieure de commerce de la Suisse, ou d'un titre jugé équivalent.

A titre *exceptionnel*, le Conseil de l'Ecole peut demander l'immatriculation pour un candidat qui, ne possédant pas de titre lui donnant droit à l'immatriculation, a subi avec succès l'examen d'admission prévu à l'art. 8 du Règlement de l'Ecole.

Admission aux grades

Pour être admis sans autre aux examens de certificats ou de grades, il faut être porteur d'un certificat de maturité délivré par une école supérieure de commerce de la Suisse.

Les étudiants qui ne possèdent pas un certificat de maturité commerciale sont astreints à suivre le cours d'*Introduction aux études commerciales supérieures* et à subir, au bout de deux semestres, un examen préalable sur cette matière.

Les étudiants qui n'ont pas fait leurs études secondaires en langue française doivent subir un examen préalable établissant leur connaissance pratique du français.

Grades

L'Ecole des hautes études commerciales prépare aux certificats et grades suivants :

1. Certificats d'études supérieures

- a) en institutions économiques ;
- b) en économie de l'entreprise ;
- c) en géographie économique ;
- d) en mathématiques financières ;
- e) en technique des assurances.

2. *Licence*

- a) ès sciences commerciales et économiques ;
- b) ès sciences commerciales et actuarielles.

3. *Doctorat*

- a) ès sciences commerciales et économiques ;
- b) ès sciences commerciales et actuarielles.

Durée des études

La scolarité exigée est de quatre semestres pour les *Certificats d'études supérieures* et de six semestres pour la *licence* et pour le *doctorat*.

Deux au moins de ces six semestres doivent être passés à l'École des hautes études commerciales de l'Université de Lausanne.

Bibliothèque

Voir sous *Bibliothèques*, n° 5, p. 91.

Voir le *Règlement de l'École des hautes études commerciales*, Lausanne 1957, en vente au Secrétariat de l'Université, au prix de Fr. 0.50.

I. *Les cours spéciaux à l'école sont les suivants :*

M. Jean GOLAY, prof. ord.

- 1. Institutions économiques :
La structure des banques centrales et leur politique — Les changes 4 h.
- 2. Séminaire 1 h.
- 3. Analyse financière 2 h.

M. Maurice BOURQUIN, prof. ord.

- 4. Economie d'entreprise : organisation financière et administrative 4 h.
- 5. Séminaire d'économie d'entreprise : analyse et visite d'entreprises 2 h.

M. Henri RIEBEN, prof. extr.

- 6. Economie nationale 2 h.
- 7. Intégration européenne 2 h.
- 8. Systèmes douaniers 2 h.

M. Henri ONDE, prof. ord.

- | | | |
|-----|--|------|
| 9. | Géographie économique : L'irrigation | 2 h. |
| 10. | Séminaire de géographie | 1 h. |

M. Jules CHUARD, prof. ord.

- | | | |
|-----|---|------|
| 11. | Mathématiques financières (deuxième partie) | 3 h. |
| 12. | Séminaire de mathématiques financières | 1 h. |
| | Calcul des probabilités (deuxième partie) | 3 h. |

M. Auguste URECH, prof. extr.

- | | | |
|-----|---|------|
| 13. | Les assurances sociales en Suisse | 2 h. |
|-----|---|------|

M. Charlie JÉQUIER, prof. ord.

- | | | |
|-----|---|------|
| 14. | Technique des assurances | 2 h. |
| 15. | Les assurances d'annuités | 2 h. |
| 16. | Exercices de technique des assurances : 1 ^{re} série | 1 h. |
| | 2 ^e série | 1 h. |

M. Robert GROSJEAN, chargé de cours

- | | | |
|-----|--|------|
| 17. | Introduction aux études commerciales supérieures | 4 h. |
| 18. | Enseignement commercial : organisation et didactique | 2 h. |

M. Pierre GOETSCHIN, chargé de cours

- | | | |
|-----|--|------|
| 19. | Cartels internationaux de matières premières | 2 h. |
|-----|--|------|

M. Pierre BIDEAU, privat docent

- | | | |
|-----|---------------------------------|------|
| 20. | Technique de la vente | 1 h. |
|-----|---------------------------------|------|

M. Armand PAILLARD, privat docent

- | | | |
|-----|--|------|
| 21. | La technique des transports dans les affaires (deuxième partie) (2 h. tous les 15 jours) | 1 h. |
|-----|--|------|

II. Cours empruntés aux autres Facultés et Ecoles :

Faculté de droit. — MM. F. Oulès : Economie politique, statistique. — F. Gilliard : Introduction aux études juridiques. — R. Secrétan : Droit commercial, droit des obligations. — C. Rathgeb : Loi sur la poursuite pour dettes et la faillite. — H. Zwahlen : Droit fiscal, législation sociale. — G. Flattet : Droit commercial français, droit civil français II, procédure civile française, droit des transports. — P. Pétermann : Droit des assurances.

Faculté des sciences. — M. C. Blanc : Calcul différentiel et intégral.

Institut de Police scientifique et de criminologie

M. Marc BISCHOFF, prof. ord.

- | | | |
|----|---|----------------|
| 1. | Police scientifique : Les preuves techniques applicables en matière de faux en écriture, fausse monnaie, faux papiers de valeur : identification des récidivistes | 1 h. |
| 2. | Police scientifique : Les faux et l'identification judiciaire (anthropométrie, dactyloscopie, signalement) | 2 h. |
| 3. | Démonstrations pratiques de police scientifique (en collaboration avec le chef de travaux) | 2 h. |
| 4. | Laboratoire de police scientifique | Tous les jours |
| 5. | Photographie théorique (reproduction et séparation des couleurs, stéréophotographie, microphotographie) | 1 h. |
| 6. | Laboratoire de photographie | 3 h. |

M. Marc-Henri THÉLIN, prof. ord.

- | | | |
|----|------------------------|------|
| 7. | Criminologie | 1 h. |
|----|------------------------|------|

M. Charles GILLIÉRON, chargé de cours

- | | | |
|----|-------------------------------------|------|
| 8. | Etude de la preuve pénale | 1 h. |
| 9. | Pénologie | 1 h. |

N. B. — Les laboratoires de l'Institut de police scientifique et de photographie se trouvent à l'École de chimie et de physique, place du Château (21 64 10).

Faculté de Médecine

Doyen : M. le professeur *Bernardo Streiff*

Immatriculation

Pour les conditions d'immatriculation à l'Université, voir p. 10. L'immatriculation ne confère pas par elle-même le droit de se présenter aux examens de grades.

Admission aux grades

Pour être admis aux examens de grades, il faut

1. *Pour le candidat de nationalité suisse*, être porteur d'un titre reconnu par la Commission fédérale de maturité ;
2. *Pour le candidat de nationalité étrangère*, être porteur d'un titre jugé équivalent à celui qui est exigé des candidats de nationalité suisse.

Grades

Les études faites à la Faculté de médecine préparent :

1. **Les étudiants de nationalité suisse**, aux examens fédéraux pour les médecins et les médecins-dentistes (voir *Règlement spécial*). Leur réussite confère aux candidats le *Diplôme de médecin délivré par la Confédération suisse*, qui autorise le porteur à pratiquer la médecine sur tout son territoire. Les étudiants en médecine dentaire et vétérinaire ne peuvent faire à l'Université de Lausanne que les deux premiers examens fédéraux.
2. **Les étudiants de nationalité étrangère**, aux examens en vue du *Diplôme de médecin conféré par l'Université de Lausanne* (voir *Règlement spécial*). Pour s'y présenter, les candidats doivent avoir suivi tous les cours, cliniques et laboratoires exigés des étudiants suisses. Leur réussite ne donne pas le droit de pratiquer la médecine en Suisse.

Les médecins diplômés de nationalité étrangère peuvent en outre obtenir, aux conditions fixées par un règlement spécial, le *Diplôme de médecin-spécialiste*.

Thèses

La Faculté de médecine décerne, après la présentation d'un travail spécial au Conseil de Faculté :

- a) le grade de *docteur en médecine* au porteur du *Diplôme de médecin, fédéral ou universitaire*.
- b) le grade de *docteur en médecine* au médecin porteur d'un diplôme étranger (voir *Règlement spécial*) ;

- c) le grade de *docteur en médecine dentaire* et celui de *docteur en médecine vétérinaire*.

Durée des études

Les études de médecine comportent treize semestres.

Voir le *Règlement des examens fédéraux pour les médecins, etc.*, 1 br., Fr. 1.—, et le *Règlement pour l'obtention du Diplôme de médecin conféré par l'Université de Lausanne*, 1 br., Lausanne 1951, Fr. 0.50, en vente au Secrétariat de l'Université.

Laboratoires et Instituts

N. B. — Pour les laboratoires de *chimie, physique, botanique et zoologie*, voir sous Faculté des sciences, p. 62 et 63.

1. Institut d'anatomie normale.

Directeur : M. le professeur G. Winckler.

Ecole de médecine (23 22 62)

2. Institut d'anatomie pathologique.

Directeur : M. le professeur J.-L. Nicod.

Hôpital cantonal (21 43 01)

3. Laboratoire de bactériologie, de pathologie expérimentale et d'hygiène.

Directeur : M. le professeur P. Hauduroy.

Policlinique, rue César-Roux 19 (22 85 46).

4. Institut d'histologie et d'embryologie.

Directeur : M. le professeur O. Bucher.

Ecole de médecine (23 22 92).

5. Institut de médecine légale.

Directeur : M. le professeur Marc-Henri Thélin.

Policlinique, rue César-Roux 19 (22 85 81).

6. Laboratoire de physiologie.

Directeur : M. le professeur A. Fleisch.

Institut de physiologie, Champ de l'Air (22 80 99).

7. Institut de radiologie.

Directeur : M. le professeur G. Candardjis.

Hôpital cantonal (21 43 01).

Cliniques

1. Clinique médicale. γ
 Chef : M. le professeur A. Vannotti.
Hôpital Nestlé (21 43 01).
2. Clinique chirurgicale.
 Chef : M. le professeur F. Saegesser.
Hôpital cantonal (21 43 01).
3. Clinique dermatologique.
 Chef : M. le professeur J. Delacrétaz.
Hôpital cantonal (21 43 01).
4. Clinique obstétricale et gynécologique.
 Chef : M. le professeur W. Merz.
Maternité (21 43 01).
5. Clinique ophtalmologique.
 Chef : M. le professeur B. Streiff.
Hôpital ophtalmique (24 90 53).
6. Clinique oto-rhino-laryngologique.
 Chef : M. le professeur J.-P. Taillens.
Hôpital cantonal (21 43 01).
7. Clinique pédiatrique.
 Chef : M. le professeur M. Jaccottet.
Maternité (21 43 01).
8. Clinique psychiatrique.
 Chef : M. le professeur H. Steck.
Hôpital de Cery (24 07 71).
9. Polyclinique médicale.
 Chef : M. le professeur Ed. Jéquier-Doge.
Polyclinique, rue César-Roux 19 (22 85 41).
10. Polyclinique psychiatrique.
 Chef : M. le professeur P.-B. Schneider.
Rue Caroline 11 bis (22 94 64).

Bibliothèque

Voir sous *Bibliothèques*, n° 6, p. 99.

M. Georges WINCKLER, prof. ord.

- | | | |
|----|----------------------------|-------|
| 1. | Anatomie normale | 5 h. |
| 2. | Dissection | 15 h. |

M. Otto BUCHER, prof. ord.

- | | | |
|----|---|------|
| 3. | Histologie spéciale et embryologie | 7 h. |
| 4. | Travaux pratiques d'histologie | 4 h. |
| 5. | Travaux pratiques d'embryologie | 4 h. |
| 6. | Exercices de diagnostic en histologie (priv.) | 2 h. |

M. Alfred FLEISCH, prof. ord.

- | | | |
|----|--|------|
| 7. | Physiologie animale | 4 h. |
| | En collaboration avec M. le professeur Michel DOLIVO : | |
| 8. | Laboratoire de physiologie | 6 h. |

M. Henri ISLIKER, prof. extr.

- | | | |
|----|--------------------------------|------|
| 9. | Chimie physiologique | 3 h. |
|----|--------------------------------|------|

M. Jean-Louis NICOD, prof. ord.

- | | | |
|-----|---|------|
| 10. | Anatomie pathologique générale | 3 h. |
| 11. | Histologie pathologique (cours pratique) | 3 h. |
| 12. | Autopsies et démonstrations d'anatomie pathologique
(pour étudiants avancés) | 4 h. |

M. Alfred REYMOND, chargé de cours

- | | | |
|-----|---|------|
| 13. | Anatomie pathologique spéciale | 2 h. |
| 14. | Démonstrations anatomo-pathologiques (pour débutants) | 1 h. |

M. Alfredo VANNOTTI, prof. ord.

- | | | |
|-----|-----------------------------|------|
| 15. | Clinique médicale | 7 h. |
|-----|-----------------------------|------|

M. Armand DELACHAUX, chargé de cours

- | | | |
|-----|---|------|
| 16. | Cours théorique de médecine interne | 2 h. |
|-----|---|------|

M. Michel JÉQUIER, chargé de cours

- | | | |
|-----|---|------|
| 17. | Cours pratique de neurologie | 1 h. |
| 18. | Les maladies du système nerveux | 1 h. |

M. Frédéric SAEGESSER, prof. ord.

- | | | |
|-----|---------------------------------|------|
| 19. | Clinique chirurgicale | 7 h. |
|-----|---------------------------------|------|

M. Maurice VULLIET, prof. ord.

20. Médecine des accidents 2 h.

M. Eugène URECH, prof. extr.

21. Chirurgie générale 2 h.

M. Pierre FRANCIOLI, chargé de cours

22. Clinique chirurgicale propédeutique 2 h.

M. Claude VERDAN, chargé de cours

23. Policlinique chirurgicale 2 h.

M. Willy MERZ, prof. extr.

24. Clinique obstétricale et gynécologique 3 h. $\frac{1}{4}$

25. Examens pratiques d'obstétrique et gynécologie 1 h. $\frac{1}{2}$

En collaboration avec M. G. de WERRA, privat docent :

26. Cours d'opérations obstétricales 1 h. $\frac{3}{4}$

M. Pierre DUBUIS, prof. extr.

27. Obstétrique normale 2 h.

M. Paul HAUDUROY, prof. ord.

28. Hygiène et bactériologie 5 h.

29. Travaux pratiques de bactériologie 4 h.

M. Jean-Pierre TAILLENS, prof. ord.

30. Clinique et scpie oto-rhino-laryngologiques (pour étudiants avancés) 4 h.

31. Cours théorique et pratique d'oto-rhino-laryngoscopie (pour débutants) 2 h.

M. Maurice JACCOTTET, prof. ord.

32. Clinique pédiatrique 3 h.

M. Bernardo STREIFF, prof. ord.

33.	Clinique ophtalmologique	3 h.
34.	Cours théorique d'ophtalmologie	1 h.
35.	Exercices pratiques d'ophtalmoscopie (pour débutants)	1 h.
36.	Id. (pour étudiants avancés)	1 h.

M. René DUFOUR, chargé de cours

37.	Ophtalmologie propédeutique	1 h.
-----	---------------------------------------	------

M. Jean DELACRÉTAZ, prof. extr.

38.	Clinique de dermatologie et vénéréologie	3 h.
-----	--	------

M. Hans STECK, prof. ord.

39.	Clinique psychiatrique	2 h.
-----	----------------------------------	------

M. Pierre-B. SCHNEIDER, prof. extr.

40.	Policlinique psychiatrique	1 1/2 h.
41.	Psychiatrie légale	1 h.
42.	Psychologie médicale	1 h.

M. Marc-Henri THÉLIN, prof. ord.

43.	Médecine légale	2 h.
-----	---------------------------	------

M. Edouard JÉQUIER-DOGE, prof. ord.

44.	Policlinique médicale	4 1/2 h.
45.	Thérapeutique pratique	1 h.

M. Michel DOLIVO, prof. extr.

46.	Pharmacologie générale	2 h.
47.	Prescription des médicaments	1 h.

En collaboration avec M. le professeur FLEISCH :

	Laboratoire de physiologie (N ^o 8)	6 h.
--	---	------

M. Georges CANDARDJIS, prof. extr.

48.	Radiologie générale	2 h.
-----	-------------------------------	------

M. Fernand CARDIS, chargé de cours

49. Tuberculose pulmonaire : formes cliniques et traitement 1 h.

M. Louis NICOD, chargé de cours

50. Clinique orthopédique 1 h.

Privat docents

M. Jean-David BUFFAT

51. Thérapeutique chirurgicale 1 h.

M. Jean-François CUENDET

(Ne professe pas ce semestre.)

M. Gérard FAVEZ

52. Percussion et auscultation (pour finalistes) 2 h.

En collaboration avec M. J.-L. RIVIER, privat docent :

53. Percussion et auscultation (pour étudiants avancés) 2 h.

54. Percussion et auscultation (pour débutants) 2 h.

M. Guido HEMMELER

55. Groupes sanguins, transfusion, immuno-hématologie 1 h.

M. Edouard JUILLARD

56. Cours théorique de médecine infantile 1 h.

M. Marc LOB

57. Médecine du travail 1 h.

M. Ivan MAHAIM

58. Electrocardiographie clinique 1 h.

M. Serge NEUKOMM

59. Cancérologie 1 h.

M. Marcel NICOD

60. Médecine du nourrisson 1 h.

M. Théodore OTT

(Ne professe pas ce semestre.)

M. Hans REBER

61. Epidémiologie et prévention des maladies infectieuses . . . 1 h.

M. Jean-Louis RIVIER

En collaboration avec M. G. FAVEZ, privat docent :

- Percussion et auscultation pour étudiants avancés (voir n° 53) 2 h.
 Percussion et auscultation pour débutants (voir n° 54) 2 h.

M. Georges SCHNEIDER

62. Diagnostic psychiatrique 2 h.

M. Georges de WERRA

En collaboration avec M. le professeur W. MERZ :

- Opérations obstétricales (voir n° 26) 1 h.
- ³
- /
- ₄

Cours empruntés à la Faculté des sciences :

Physique expérimentale, laboratoire de physique (M. D. Rivier). —
 Chimie minérale et analytique, laboratoire de chimie analytique
 (M. R. Flatt). — Chimie organique, laboratoire de chimie organique
 (M. H. Goldstein). — Zoologie générale et laboratoire de zoologie
 (M. R. Matthey). — Botanique générale et systématique, laboratoire
 d'histologie végétale (M. F. Cosandey).

Faculté des Lettres

Doyen : M. le professeur Fredi Chiappelli

Immatriculation

Pour les conditions d'immatriculation à l'Université, voir p. 10. L'immatriculation ne confère pas par elle-même le droit de se présenter aux examens de grades.

Grades

La Faculté des lettres prépare aux grades et certificats suivants :

1. *Licence ès lettres (diplôme d'Etat).*
2. *Licence ès lettres (diplôme d'Université).*
3. *Doctorat ès lettres.*
4. *Certificat d'études françaises.*
5. *Diplôme d'aptitude à l'enseignement du français.*

Admission aux grades

Licence ès lettres (diplôme d'Etat)

Licence ès lettres (diplôme d'Université)

Pour être admis aux examens, il faut être porteur d'un diplôme de baccalauréat ès lettres, du diplôme de maturité fédérale (type A ou B) ou d'un titre jugé équivalent par le Conseil de la Faculté.

Doctorat ès lettres

Tout candidat au doctorat doit être licencié ès lettres ou porteur d'un grade jugé équivalent à la licence ès lettres par le Conseil de la Faculté. Il doit présenter une thèse, travail original témoignant de son aptitude aux recherches personnelles.

Si la thèse a été jugée admissible par la Commission spéciale chargée de l'examiner, elle est imprimée, puis soutenue publiquement.

Certificat d'études françaises

et Diplôme d'aptitude à l'enseignement du français

Voir plus loin, p. 55 et suivantes.

Durée et organisation des études**Licence ès lettres (diplôme d'Etat)**

Les examens se font en deux parties distinctes : la première partie, en principe après trois semestres, la seconde à la fin de la deuxième période des études qui dure normalement quatre semestres. Ils portent sur cinq disciplines à la première partie, sur quatre, dont une principale, à la seconde. Les candidats ont le choix entre les combinaisons suivantes pour la première partie :

Type A : français, deux autres langues, philosophie, histoire.

Type B : français, une autre langue, philosophie, histoire, et, à choix, géographie ou histoire de l'art.

Les examens de la seconde partie portent sur quatre des cinq disciplines de la première partie, au choix du candidat.

Le candidat qui choisit une langue (latin, grec, allemand, anglais, italien ou russe) qui ne figurait pas au programme d'examen de son baccalauréat ou du titre jugé équivalent, de sa maturité ou de son examen préalable, doit passer, deux semestres au moins, avant de se présenter au premier examen, un examen complémentaire sur cette langue.

Licence ès lettres (diplôme d'Université)

La licence ès lettres (diplôme d'Université) est instituée à l'intention des étudiants qui ne se proposent pas d'enseigner dans les établissements officiels du canton de Vaud et peuvent en conséquence disposer d'une plus grande liberté dans l'organisation de leurs études.

Les examens portent sur trois disciplines choisies librement par le candidat parmi celles qui sont enseignées à la Faculté ; aucune n'est obligatoire. Les examens se font en une fois ou successivement, après cinq semestres d'études au plus tôt.

Bibliothèque

Voir sous *Bibliothèques*, n° 7, p. 91.

Les candidats à l'enseignement secondaire officiel du canton de Vaud doivent être porteurs de la *licence ès lettres (diplôme d'Etat)*, du *certificat d'études pédagogiques* délivré par l'Ecole des sciences sociales et politiques et du *certificat médical* exigé par le Conseil d'Etat (voir p. 33).

Voir le *Règlement de la Faculté des lettres, Lausanne 1950* (Fr. 0.50) et le *Programme des examens de la Faculté des lettres, Lausanne 1951* (Fr. 0.50), en vente au Secrétariat de l'Université.

Philosophie

M. Daniel CHRISTOFF, prof. extr.

- | | | |
|----|---|------|
| 1. | Descartes | 2 h. |
| 2. | La perception | 1 h. |
| 3. | Séminaire d'interprétation | 2 h. |
| 4. | Séminaire de philosophie (2 h. tous les 15 jours) | 1 h. |

M. Maurice GEX, chargé de cours

- | | | |
|----|---|------|
| 5. | Philosophie des sciences : La notion de substance et la science moderne | 2 h. |
| | Introduction aux problèmes philosophiques | 2 h. |

M. Jean-Claude PIGUET, privat docent

(Ne professe pas ce semestre.)

Histoire et sciences auxiliaires

M. Louis JUNOD, prof. ord.

- | | | |
|----|--|------|
| 6. | Histoire de Byzance (première partie) | 2 h. |
| 7. | Séminaire : Byzance et l'Occident (2 h. tous les 15 jours) | 1 h. |
| 8. | Diplomatique et explication de textes historiques | 2 h. |

M. Jean-Charles BIAUDET, prof. extr.

- | | | |
|-----|--|------|
| 9. | Napoléon III (deuxième partie) | 2 h. |
| 10. | Conférences I : 1848 (2 h. tous les 15 jours) | 1 h. |
| 11. | Conférences II : Le Second Empire (2 h. tous les 15 jours) | 1 h. |
| | La Suisse du XX ^e siècle | 2 h. |

M. Paul COLLART, prof. ord.

- | | | |
|-----|---|------|
| 12. | Histoire romaine : L'Empire au I ^{er} siècle | 2 h. |
| 13. | Archéologie : La Suisse romaine | 2 h. |

Langue et littérature françaises

M. Paul AEBISCHER, prof. ord.

- | | | |
|-----|---|------|
| 14. | Le Roman de Renart | 2 h. |
| 15. | Morphologie de l'ancien français | 1 h. |
| 16. | Explication d' <i>Aucassin et Nicolette</i> (édition Roques, <i>Classiques français du moyen âge</i> , N ^o 41) | 2 h. |

M. Gilbert GUISAN, prof. ord.

- | | | |
|-----|--|------|
| 17. | Explication : Rabelais, <i>Gargantua</i> | 2 h. |
| 18. | Problèmes de langue au XVI ^e siècle | 1 h. |
| 19. | Travaux pratiques (écrit) | 2 h. |
| 20. | Travaux pratiques (oral) | 1 h. |

M. Jacques MERCANTON, prof. extr.

- | | | |
|-----|--|------|
| 21. | Racine | 2 h. |
| 22. | Laclos : <i>Les Liaisons Dangereuses</i> | 1 h. |
| 23. | Séminaire : Questions pascalienues | 2 h. |
| 24. | Lectures : Racine | 1 h. |

M. Henri PERROCHON, privat docent

- | | | |
|-----|---|------|
| 25. | Histoire de la littérature en Suisse romande : le XVIII ^e siècle | 1 h. |
|-----|---|------|

Langue et littérature grecques

M. André RIVIER, prof. extr.

- | | | |
|-----|--|------|
| 26. | Explication de textes : Thucydide, <i>Livre II</i> | 2 h. |
| 27. | Interprétation de quelques chœurs d'Aristophane (2 h. tous les 15 jours) | 1 h. |
| 28. | Conférences littéraires : Aristophane (2 h. tous les 15 jours) | 1 h. |
| 29. | Thèmes et versions | 1 h. |

M. François LASSERRE, privat docent

30. La musique grecque 1 h.

Langue et littérature latines

M. Pierre SCHMID, prof. ord.

31. Explication de textes : Tacite, *Annales* 2 h.
 32. Langue latine : explication d'inscriptions archaïques 2 h.
 33. Conférences littéraires et versions 2 h.

M. Jean BÉRANGER, professeur associé

34. Stylistique latine et thème latin II 1 h.
 35. Stylistique latine et thème latin I 1 h.

Langue et littérature allemandes

M. Werner STAUFFACHER, prof. extr.

36. Proseminar : Gedichte aus der deutschen Romantik 1 h.
 37. Hauptseminar : Bert Brecht 2 h.
 38. Probleme deutscher Grammatik 1 h.
 39. Stilistische Übungen 1 h.

M. Numa TÉTAZ, lecteur

40. Stylistique allemande (débutants) 1 h.

Langue et littérature italiennes

M. Fredi CHIAPPELLI, prof. extr.

41. Histoire de la littérature italienne : Foscolo 1 h.
 42. Séminaire : L'elaborazione della poesia leopardiana 2 h.
 43. Proséminaire : Le XVII^e siècle 1 h.
 44. Lectures 1 h.

Langue et littérature anglaises

M. René RAPIN, prof. extr.

45. Shakespeare's Comedies 2 h.
 46. Explication de textes : Shakespeare, *The Comedy of Errors* 2 h.
 47. Thèmes (2 h. tous les 15 jours) 1 h.
 48. Versions (2 h. tous les 15 jours) 1 h.

M. Robert C. LE CLAIR, professeur à Principia College

- | | | |
|-----|--|------|
| 49. | A Survey of American Literature : II. Walt Whitman to William Faulkner . | 2 h. |
| 50. | A Seminar in the modern Novel (English and American) (priv.) . | 2 h. |

Vacat

- | | | |
|-----|--|------|
| 51. | Séminaire de moyen anglais (débutants) | 2 h. |
| 52. | Séminaire de moyen anglais (étudiants avancés) | 1 h. |

Langues et civilisations slaves et orientales

M. Constantin REGAMEY, prof. ord.

(En congé ce semestre.)

M^{lle} E. TSCHERNOSVITOW, suppléante.

- | | | |
|-----|----------------------------------|------|
| 53. | Langue russe (débutants) | 2 h. |
| 54. | Langue russe (étudiants avancés) | 2 h. |

Langue et littérature espagnoles

M. Daniel POYAN; chargé de cours

- | | | |
|-----|--|------|
| 55. | Langue espagnole pour débutants | 1 h. |
| 56. | Traducción directa e inversa. Fonética | 1 h. |
| 57. | Explicación de textos | 1 h. |
| 58. | El soneto en España | 1 h. |

Langues sémitiques

M. Carl KELLER, prof. extr.

- | | | |
|-----|------------------------------|------|
| 59. | Cours d'arabe | 1 h. |
| 60. | Explication de textes arabes | 1 h. |

Géographie

M. Henri ONDE, prof. ord.

61.	Questions de géographie physique	1 h.
62.	La France	1 h.
63.	Explication de cartes	1 h.
64.	Travaux pratiques (gr.)	2 h.

Histoire de l'art

M. Jean LEYMARIE, prof. extr.

65.	Courbet et le Réalisme (II)	2 h.
66.	Séminaire : La sculpture depuis Rodin (II)	1 h.
67.	Séminaire : Travaux pratiques et méthodologie	1 h.

M. René BERGER, chargé de cours

68.	Malraux et l'esthétique : <i>Les Voix du Silence</i>	2 h.
-----	--	------

Bibliographie

M. Charles ROTH, chargé de cours

69.	Bibliographie pratique II (gr.)	2 h.
-----	---	------

*Histoire diplomatique*M. Paul-Louis PELET, chargé de cours
(Voir Ecole des sciences sociales et politiques, page 33.)*Histoire des religions*M. Henri GERMOND, prof. ord.
(Voir Faculté de théologie, p. 25.)*Pédagogie*M. Georges PANCHAUD, prof. extr.
(Voir Ecole des sciences sociales et politiques, page 34.)*Psychologie*M. Pierre JACCARD, prof. ord.
(Voir Ecole des sciences sociales et politiques, page 34.)

Ecole de français moderne

Directeur : M. le professeur Ernest Giddey

L'Ecole spéciale pour l'enseignement du français moderne prépare les étudiants dont le français n'est pas la langue maternelle aux diplômes suivants :

1. *Diplôme d'aptitude à l'enseignement du français moderne.*
2. *Certificat d'études françaises.*

Pour être admis aux examens de ces diplômes, il faut être immatriculé à l'Université et avoir été inscrit pendant deux semestres comme étudiant à l'Ecole de français moderne. Les candidats qui ne remplissent pas les conditions prévues pour l'immatriculation (voir p. 10) peuvent être immatriculés après avoir subi avec succès les épreuves d'un examen d'admission dit *examen préalable C*.

Tout étudiant ou auditeur désireux de participer aux cours pratiques mentionnés ci-dessous devra s'inscrire préalablement au moyen d'un *bulletin d'inscription* que le Secrétariat de l'Ecole (Ancienne Académie, Cité, Lausanne) lui enverra sur demande. Le nombre des places disponibles dans les classes pratiques étant limité, les étudiants et auditeurs qui n'auraient pas rempli de bulletin d'inscription avant le début du semestre courent le risque de ne pas être admis à participer à ces classes.

Afin d'assurer un travail utile, le Directeur reçoit au commencement de chaque semestre les nouveaux étudiants et auditeurs, précise avec eux leur programme de travail et les répartit d'après leurs connaissances dans les classes qui leur conviennent.

Le Directeur peut refuser l'accès aux cours pratiques de l'Ecole à tout auditeur qui ne suivrait pas un nombre d'heures hebdomadaires constituant un programme complet (au moins 10 heures hebdomadaires de cours).

Les étudiants ne peuvent changer de classe qu'avec l'assentiment du Directeur.

Tous les cours de la Faculté sont accessibles aux étudiants de l'Ecole spéciale de français moderne, moyennant paiement des finances réglementaires.

A. *Cours ex cathedra* (conférences)

M. Gilbert GUIBAN, prof. ord.

- | | | |
|----|--|------|
| 1. | Explication : Rabelais, <i>Gargantua</i> | 2 h. |
| 2. | Problèmes de langue au XVI ^e siècle | 1 h. |

M. Jacques MERCANTON, prof. extr.

- | | | |
|----|--|------|
| 3. | <i>Racine</i> | 2 h. |
| 4. | Laclos : <i>Les Liaisons Dangereuses</i> | 1 h. |

M. Ernest GIDDEY, prof. extr.

- | | | |
|----|---|------|
| 5. | Introduction à la littérature et à la civilisation françaises | 2 h. |
|----|---|------|

B. *Cours pratiques* (classes de degrés différents)

M. Ernest GIDDEY, prof. extr.

- | | | |
|-----|--|------|
| 6. | Explication : Racine, <i>Phèdre</i> | 1 h. |
| 7. | Explication : Rousseau, <i>Les Confessions</i> | 1 h. |
| 8. | Composition II | 1 h. |
| 9. | Composition I | 1 h. |
| 10. | Stylistique | 1 h. |
| 11. | Traduction de l'anglais I | 2 h. |
| 12. | Traduction de l'anglais II | 2 h. |

M. André GUEX, lecteur

- | | | |
|-----|---|------|
| 13. | Explication : Verlaine, <i>Poèmes</i> | 1 h. |
| 14. | Explication : Mauriac, <i>Thérèse Desqueyroux</i> | 1 h. |
| 15. | Etude de textes | 2 h. |
| 16. | Classe pratique de phonétique française II | 3 h. |
| 17. | Classe pratique de phonétique française I | 3 h. |
| 18. | Lecture et élocution II | 1 h. |
| 19. | Lecture et élocution I | 1 h. |

M^{me} Evelyn GUIBAN, lectrice

- | | | |
|-----|----------------------|------|
| 20. | Syntaxe II | 2 h. |
|-----|----------------------|------|

M^{me} Denise BOUDRY, lectrice

- | | | |
|-----|---------------------|------|
| 21. | Syntaxe I | 2 h. |
|-----|---------------------|------|

M. André LAUFER, lecteur

22. Grammaire 2 h.

M^{lle} Suzanne CORNAZ, lectrice

23. Traduction de l'allemand I 2 h.

24. Grammaire élémentaire 2 h.

M. Numa TÉTAZ, lecteur

25. Traduction de l'allemand II 2 h.

M. Robert MARCLAY, lecteur

26. Rédaction 1 h.

27. Traduction de l'italien 1 h.

Cours de vacances

DE

langue et de littérature françaises

Directeur : M. le professeur G. Guisan

La Faculté des lettres de l'Université de Lausanne organise chaque année, depuis 1895, des Cours de vacances de français.

Ces cours sont essentiellement pratiques ; ils se donnent par petites classes (18 à 20 élèves au maximum), correspondant aussi exactement que possible au degré de connaissance des étudiants, ce qui permet à chacun d'être suivi de près et de faire des progrès rapides.

Les Cours de vacances sont divisés en cinq séries indépendantes de trois semaines chacune.

On peut s'inscrire pour une, deux, trois, quatre ou cinq séries.

Première série :	du lundi 11 juillet	au samedi 30 juillet.
Deuxième série :	du lundi 1 ^{er} août	au samedi 20 août.
Troisième série :	du lundi 22 août	au samedi 10 septembre.
Quatrième série :	du lundi 12 septembre	au samedi 1 ^{er} octobre.
Cinquième série :	du lundi 3 octobre	au samedi 22 octobre.

La cinquième série est destinée plus spécialement aux étudiants qui ont l'intention de suivre les cours à l'Université pendant le semestre d'hiver, notamment à l'École de français moderne.

Les étudiants peuvent choisir entre trois types de cours :

1. COURS A, *Cours de langue et de littérature françaises*, à l'intention des étudiants désireux de poursuivre des études à la fois pratiques et littéraires.

Ce cours comprend par série :

28 heures de leçons pratiques (explication de texte, traduction, syntaxe, composition) ;

8 heures de littérature française contemporaine (1920-1940).

A titre facultatif et avec inscription spéciale :

5 heures d'entretiens littéraires ;

13 heures de phonétique (correction des accents étrangers).

2. COURS B, *Cours pratique de français*, organisé pour les personnes qui ne sont pas de formation littéraire et qui désirent faire une étude intensive de la langue usuelle.

Ce cours comprend par série :

34 heures de leçons pratiques (explication de texte, traduction, grammaire et orthographe, rédaction, stylistique).

A titre facultatif et avec inscription spéciale :

6 heures de conversation ;

13 heures de phonétique (correction des accents étrangers).

3. COURS C, *Cours élémentaire de français*, destiné aux personnes qui n'ont du français que de faibles notions ou qui n'en ont pas du tout.

Ce cours comprend par série :

36 heures de leçons pratiques (lecture expliquée, grammaire et orthographe, conversation et rédaction, prononciation).

A titre facultatif et avec inscription spéciale :

13 heures de phonétique (correction des accents étrangers).

Certificats

Des certificats de français (degré supérieur et degré inférieur) sont délivrés après examen. Il y a trois sessions d'examen, situées à la fin des deuxième, troisième et quatrième séries. Pour être admis à l'examen, il faut avoir suivi deux séries.

Pour le programme détaillé et tous renseignements, s'adresser au Secrétariat des Cours de vacances, place de la Cathédrale 5, Cité.

Faculté des Sciences

Doyen : M. le professeur Héli Badoux

Immatriculation

Pour les conditions d'immatriculation à l'Université, voir p. 10. L'immatriculation ne confère pas, par elle-même, le droit de se présenter aux examens de grades.

Dans les cas précisés par un règlement spécial (Règlement des examens d'admission à la Faculté des sciences, 1952), le candidat peut être autorisé à subir un examen d'admission. Règlement et programme peuvent être demandés au Secrétariat de l'Université (Fr. —.50).

Admission aux grades

Pour être admis aux examens de grades, il faut être porteur d'un titre reconnu par la Commission fédérale de maturité ou d'un titre jugé équivalent par le Conseil de la Faculté.

Grades

La Faculté des sciences prépare aux certificats, diplômes et grades suivants :

1. *Certificats d'études supérieures.*
2. *Diplôme de physicien.*
3. *Diplôme de chimiste.*
4. *Diplôme de géologue.*
5. *Licence ès sciences (diplôme d'Etat).*
6. *Licence ès sciences (diplôme d'Université).*
7. *Doctorat ès sciences.*

N. B. — L'École d'ingénieurs, de son côté, prépare à divers diplômes, dont celui d'ingénieur-chimiste.

Organisation et durée des études

Les divers grades et les études qui y préparent sont l'objet de règlements spéciaux que les étudiants peuvent se procurer au secrétariat de l'Université (voir page 61 ci-après).

Pour l'obtention de la licence et du doctorat, une grande liberté est laissée dans le choix des branches. La Faculté recommande à chaque étudiant d'établir, autant que possible dès le début de ses études, un plan personnel conforme au but qu'il se propose, à défaut de quoi il s'exposera à des difficultés et des pertes de temps sensibles. A cet effet, les étudiants consulteront le Doyen de la Faculté ou même les professeurs intéressés, qui leur donneront avec plaisir tous les conseils désirables.

Diplôme de chimiste

Les études de chimie à l'Université de Lausanne préparent aux diplômes de chimiste et d'ingénieur-chimiste.

Le diplôme de *chimiste* est conféré aux étudiants de la **Faculté des sciences** après sept semestres d'études au minimum.

Il comprend, outre les sciences chimiques, *théoriques et appliquées*, la physique, la minéralogie, des notions de biologie empruntées à la botanique, la bactériologie, la microscopie et l'analyse des denrées alimentaires.

Les candidats à ce diplôme sont invités à se procurer au Secrétariat de l'Université le *Règlement pour l'obtention du diplôme de chimiste*.

Le diplôme d'*ingénieur-chimiste* est conféré aux étudiants réguliers de la section d'ingénieurs-chimistes de l'*Ecole d'ingénieurs*, dont le programme a été établi pour préparer les étudiants à la carrière de chimiste industriel; il comprend, à côté des branches chimiques, physiques et mathématiques, une série de disciplines de l'art de l'ingénieur: *éléments des machines, électro-technique, machines thermiques et hydrauliques, etc.*

Diplôme de physicien

L'Université de Lausanne confère le diplôme de physicien et l'Ecole polytechnique de l'Université celui d'ingénieur-physicien.

Les programmes de ces deux diplômes comportent l'étude des disciplines de la physique, ainsi que de notions de mathématiques et de chimie, mais ils diffèrent par les branches qui accompagnent ces disciplines.

Le *diplôme de physicien* relève de la Faculté des sciences; la durée des études en est de huit semestres au minimum, non compris la durée du travail pratique de diplôme.

Pour être admis aux examens, les étudiants doivent remplir les conditions requises par le Règlement de la Faculté des sciences (art. 15); ils doivent notamment être porteurs d'un certificat de maturité ou d'un

titre jugé équivalent par le Conseil de Faculté ; l'immatriculation ne confère pas par elle-même le droit de se présenter aux examens.

Le *diplôme d'ingénieur-physicien* relève de l'École polytechnique de l'Université ; il comprend une série de disciplines techniques se rattachant à l'art de l'ingénieur. La durée des études est de huit semestres. Le règlement et le plan d'études relatifs à ce diplôme figurent dans le programme des cours de l'École polytechnique de l'Université.

Le plan d'études pour la licence ès sciences physiques permet, sous certaines conditions, aux étudiants qui le désirent d'opter au bout de quatre semestres entre les études de la licence et celles du diplôme de physicien (consulter le *Règlement et plan d'études pour l'obtention du grade de licencié ès sciences*).

Diplôme de géologue

Les études de géologie conduisent à la carrière de géologue praticien.

Après six semestres d'études au minimum, l'étudiant prépare son travail de diplôme. Les étudiants jouissent de la liberté des études ; toutefois des séries d'examens les obligent à poursuivre un programme normal de cours nécessaires à leur instruction générale.

La première série comporte des examens de physique, de chimie minérale et de chimie analytique avec épreuves pratiques ; les suivantes sont les examens prévus pour l'obtention des certificats de minéralogie et pétrographie, de géologie et paléontologie, de géophysique générale et appliquée. Les étudiants doivent suivre des travaux sur le terrain durant le semestre d'été et exécuter des recherches particulières durant les vacances. Les examens terminaux sont relatifs à des questions de géologie appliquée, d'exploitation des mines et de législation minière.

Voir le *Règlement de la Faculté des sciences, Lausanne 1953* (Fr. 0.50), le *Programme des certificats d'études supérieures de la Faculté des sciences, Lausanne 1950* (Fr. 0.50), le *Règlement et Plan d'études pour l'obtention du grade de licencié ès sciences (diplôme d'Etat)*; Lausanne 1957 (Fr. 0.50), le *Règlement et Plan d'études pour l'obtention du grade de licencié ès sciences (diplôme d'Université)* 1950, le *Règlement pour le doctorat ès sciences, Lausanne 1954* (Fr. 0.50), le *Règlement spécial pour l'obtention de la licence ès sciences par les ingénieurs diplômés de Lausanne, 1951* (gratuit), le *Règlement et Plan d'études pour l'obtention du diplôme de chimiste, Lausanne 1957* (Fr. 0.50), le *Règlement et Plan d'études pour l'obtention du diplôme de physicien, Lausanne 1957* (Fr. 0.50), le *Règlement et Plan d'études pour l'obtention du diplôme de géologue, Lausanne 1957* (Fr. 0.50), en vente au Secrétariat de l'Université.

Laboratoires*École de chimie et de physique, place du Château*

1. Laboratoire de physique.
Directeur : M. le professeur D. Rivier (21 63 95).
2. Laboratoire de chimie minérale et analytique.
Directeur : M. le professeur R. Flatt (21 63 94).
3. Laboratoire de chimie organique.
Directeur : M. le professeur H. Goldstein (21 63 94).
4. Laboratoire d'analyse toxicologique.
Directeur : M. le professeur A. Girardet (21 64 01).

Rue Vuillermet 2 (21 64 05)

5. Laboratoire de microscopie appliquée.
Directeur : M. le professeur L. Fauconnet.

Policlinique, rue César-Roux 19

6. Laboratoire de chimie physique, d'électrochimie et de recherche nucléaire.
Directeur : M. le professeur Ch. Haenny (22 85 48).
7. Laboratoire d'analyses industrielles.
Directeur : M. le professeur Ch. Haenny (22 85 48).
8. Laboratoire d'analyse des denrées alimentaires.
Directeur : M. Emile Matthey, chargé de cours (22 85 54).

Palais de Rumine

9. Laboratoire de zoologie, d'anatomie comparée et d'entomologie.
Directeur : M. le professeur R. Matthey (22 83 36).
10. Laboratoire d'histologie végétale.
Directeur : M. le professeur F. Cosandey (22 83 35).
11. Laboratoire de physiologie végétale.
Directeur : M. le professeur F. Cosandey (22 83 35).
12. Laboratoire de morphologie végétale et détermination des plantes.
Directeur : M. P. Villaret (22 83 35).
13. Laboratoire de géologie et de paléontologie.
Directeur : M. le professeur H. Badoux (22 83 37).
14. Laboratoire de minéralogie et de pétrographie.
Directeur : M. le professeur M. Vuagnat (22 83 37).
15. Laboratoire de géophysique générale et appliquée.
Directeur : M. le professeur E. Poldini (22 83 37).

Bibliothèques

Voir sous *Bibliothèques*, n° 8, p. 99.

Mathématiques

M. Charles BLANC, prof. ord.

- | | | |
|----|---|------|
| 1. | Calcul différentiel et intégral | 3 h. |
| 2. | Exercices de calcul différentiel et intégral | 2 h. |
| 3. | Répétition de calcul différentiel et intégral | 1 h. |
| | * Mathématiques appliquées | 2 h. |
| | * Exercices de mathématiques appliquées | 1 h. |

M. Georges VINCENT, prof. ord.

- | | | |
|----|---|--------|
| 4. | Géométrie analytique | 2 h. |
| 5. | Exercices de géométrie analytique | 2 h. |
| 6. | Algèbre linéaire I | 2 h. |
| 7. | Exercices d'algèbre linéaire (1 h. tous les 15 jours) | 1/2 h. |
| 8. | Algèbre supérieure II | 2 h. |
| 9. | Exercices d'algèbre supérieure (1 h. tous les 15 jours) | 1/2 h. |

M. Jules CHUARD, prof. ord.

- | | | |
|-----|---|------|
| 10. | Calcul des probabilités (deuxième partie) | 3 h. |
|-----|---|------|

M. Jean de SIEBENTHAL, prof. extr.

- | | | |
|-----|-------------------------------------|------|
| 11. | Géométrie descriptive | 2 h. |
| 12. | Répétition de géométrie descriptive | 1 h. |
| 13. | Exercices de géométrie descriptive | 3 h. |
| 14. | Calcul différentiel et intégral IV | 4 h. |
| 15. | Géométrie supérieure | 2 h. |
| 16. | Répétition de géométrie supérieure | 1 h. |

M. Georges DE RHAM, prof. ord.

- | | | |
|-----|--|------|
| 17. | Analyse supérieure | 2 h. |
| 18. | Théorie des fonctions analytiques | 2 h. |
| 19. | Exercices de théorie des fonctions analytiques | 1 h. |

En collaboration avec les professeurs de mathématiques :

- | | | |
|-----|----------------------------------|------|
| 20. | Séminaire mathématique (gratuit) | 1 h. |
|-----|----------------------------------|------|

* Cours appartenant au programme de l'E. P. U. L.

M. Pierre-D. METHÉE, prof. extr.

21.	Mathématiques générales II	3 h.
22.	Exercices de mathématiques générales II	1 h.
23.	Répétition de mathématiques générales II	1/2 h.
24.	Mécanique I	2 h.
25.	Exercices de mécanique I	1 h.
26.	Répétition de mécanique I	1/2 h.
27.	Mécanique analytique	2 h.
28.	Exercices de mécanique analytique	1 h.

Astronomie

M. Pierre JAVET, chargé de cours

29.	Astrophysique I	2 h.
-----	-----------------	------

Physique

M. Dominique RIVIER, prof. ord.

30.	Physique expérimentale	5 h.
31.	Exercices de physique expérimentale pour phys. et lic. phys.	2 h.
32.	Exercices de physique expérimentale pour ing.-chim. et math.	1 h.
33.	Exercices de physique expérimentale pour pharm. et méd.	1 h.
34.	Compléments de physique	1 h.
35.	Exercices de compléments de physique	1 h.
36.	Physique quantique	2 h.
37.	Exercices de physique quantique	1 h.
38.	Travaux pratiques pour débutants	3 h.
39.	Travaux pratiques pour avancés	8 h.
40.	Séminaire de physique (en collaboration avec M. le professeur Stueckelberg) (2 h. tous les 15 jours)	1 h.
41.	Travaux de diplôme, de doctorat et de recherches Tous les jours	

M. Bernard VITTOZ, prof. extr.

42.	Mécanique générale I	2 h.
43.	Répétition de mécanique générale I	1/2 h.
44.	Mécanique générale III	2 h.
45.	Exercices de mécanique générale III	1 h.
46.	Répétition de mécanique générale III	1/2 h.
	* Introduction au génie atomique	1 h.
	* Exercices d'introduction au génie atomique	2 h.
	* Répétition d'introduction au génie atomique	1/2 h.

* Cours appartenant au programme de l'E. P. U. L.

M. Robert MERCIER, prof. ord.

* Physique générale I	4 h.
* Exercices de physique générale I	2 h.
* Répétition de physique générale I	1 h.
* Séminaire de physique	1 h.
* Physique spéciale	2 h.
* Travaux pratiques de physique pour débutants	4 h.
Travaux pratiques pour étudiants avancés	4, 8 et 12 h.
* Laboratoire pour thèses et recherches	Tous les jours

M. Ernest STUECKELBERG, prof. extr.

47. Physique théorique IV : Electrodynamique II	2 h.
48. Physique théorique VIII : Champs quantifiés	2 h.
49. Exercices de physique théorique (2 h. tous les 15 jours)	1 h.

En collaboration avec M. le professeur D. RIVIER :

Séminaire de physique (voir n° 40) (2 h. tous les 15 jours)	1 h.
---	------

M^{lle} Tatiana KOUSMINE, chargée de cours

(Ne professe pas ce semestre.)

M. Jean-Pierre JAN, privat docent

(Ne professe pas ce semestre.)

M. Gustave JOYET, privat docent

50. Mesures radio-actives et mesure de radiations (2 h. tous les 15 jours)	1 h.
--	------

M. Léo RINDERER, privat docent

51. Magnetismus bei tiefen Temperaturen	1 h.
---	------

Chimie

M. Robert FLATT, prof. ord.

52. Chimie minérale spéciale I	2 h.
53. Répétition de chimie minérale spéciale	1/2 h.
54. Chimie analytique : analyse quantitative	2 h.
55. Répétitions de chimie analytique	1/2 h.
56. Laboratoire de chimie minérale et analytique pour chimistes, ingénieurs-chimistes, physiciens, ingénieurs-physiciens, pharmaciens, géologues et étudiants en sciences	8, 12 ou 16 h.
57. Laboratoire de chimie minérale et analytique pour médecins	8 h.
58. Laboratoire de chimie minérale et analytique pour candidats au diplôme et au doctorat	Tous les jours

* Cours appartenant au programme de l'E. P. U. L.

M. Georges BRUNISHOLZ, prof. extr.

- | | | |
|-----|--|----------------|
| 59. | Chimie et technologie des éléments rares I | 1 h. |
| 60. | Laboratoire de chimie minérale spéciale | 12 h. |
| 61. | Chimie minérale pour candidats au diplôme et au doctorat | Tous les jours |

M. André GIRARDET, prof. ord.

- | | | |
|-----|---|------|
| 62. | Laboratoire d'analyse toxicologique | 4 h. |
|-----|---|------|

M. Henri GOLDSTEIN, prof. ord.

- | | | |
|-----|--|----------------|
| 63. | Chimie organique générale | 6 h. |
| 64. | Laboratoire de chimie organique pour étudiants en pharmacie | 4 h. |
| 65. | Laboratoire de chimie organique pour étudiants chimistes et ingénieurs-chimistes | 16 h. |
| 66. | Laboratoire de chimie organique pour candidats au diplôme et au doctorat | Tous les jours |

M. Roland JAUNIN, prof. associé

- | | | |
|-----|---|-------|
| 67. | Analyse organique | 1 h. |
| 68. | Interprétation électronique des réactions organiques II | 1 h. |
| 69. | Laboratoire d'analyse organique | 12 h. |

M. Charles HAENNY, prof. ord.

- | | | |
|-----|---|----------------|
| 70. | Chimie-physique II | 2 h. |
| 71. | Répétition de chimie-physique II | 1/2 h. |
| 72. | Chimie-physique IV | 2 h. |
| 73. | Répétition de chimie-physique IV | 1/2 h. |
| 74. | Chimie-physique V | 2 h. |
| 75. | Répétition de chimie-physique V | 1/2 h. |
| 76. | Laboratoire d'analyses industrielles | 20 h. |
| 77. | Travaux pratiques de physique nucléaire | 12 h. |
| 78. | Travaux pratiques de chimie-physique | 12 h. |
| 79. | Travaux de recherches en chimie-physique et physique nucléaire, travaux pratiques pour candidats aux diplômes | Tous les jours |

- | | |
|---|------|
| * Séminaire sur les recherches nucléaires (gr.) | 1 h. |
|---|------|

Vacat

- | | | |
|-----|--|--------|
| 80. | Electrometallurgie | 2 h. |
| 81. | Répétition d'électrometallurgie (1 h. tous les 15 jours) | 1/2 h. |
| 82. | Analyses industrielles | 2 h. |
| 83. | Répétition d'analyses industrielles (1 h. tous les 15 jours) | 1/2 h. |

* Cours appartenant au programme de l'E. P. U. L.

M. Henri ISLIKER, prof. extr.

84. Biochimie 1 h.

M. Robert MONNIER, prof. extr.

85. Technologie chimique 2 h.

86. Répétition de technologie chimique (1 h. tous les 15 jours) 1/2 h.

M. Emile MATTHEY, chargé de cours

(Ne professe pas au semestre d'été.)

M. Pierre LERCH, privat docent

87. Radiochimie II (Application des radioéléments) 1 h.

Zoologie

M. Robert MATTHEY, prof. ord.

88. Anatomie comparée des vertébrés 6 h.

89. Travaux de recherches pour candidats au certificat et au doctorat Tous les jours

M. Jacques DE BEAUMONT, prof. extr.

90. Entomologie 1 h.

M. Henri-A. GUÉNIN, prof. associé

91. Zoologie des invertébrés 1 h.

92. Zoologie des vertébrés 2 h.

93. Laboratoire d'entomologie 4 h.

94. Laboratoire : vertébrés de la Suisse 4 h.

95. Laboratoire de zoologie des vertébrés 4 h.

M^{me} Marguerite HOFSTETTER, privat docent

96. Cytologie de la parthénogénèse 1 h.

M. René BOVEY, privat docent

(Ne professe pas ce semestre.)

Botanique

M. Florian COSANDEY, prof. ord.

- | | | |
|------|---|----------------|
| 97. | Botanique générale (médecins, pharmaciens, chimistes et candidats à la licence) | 4 h. |
| 98. | Botanique systématique pour médecins | 1 h. |
| 99. | Laboratoire de botanique II (médecins, pharmaciens et candidats à la licence) | 4 h. |
| 100. | Laboratoire d'histologie végétale (pharmaciens III) | 4 h. |
| 101. | Laboratoire de cryptogamie | 2 h. |
| 102. | Travaux pour étudiants avancés | Tous les jours |

M. Louis FAUCCONNET, prof. ord.

- | | | |
|------|---|-----------------|
| 103. | Microscopie appliquée I | 1 h. |
| 104. | Laboratoire de microscopie appliquée I | 2 h. |
| 105. | Travaux de microscopie pour étudiants avancés | Tous les jours. |

M^{lle} Marie-Madeleine KRAFT, chargée de cours

(Ne professe pas ce semestre.)

M. Pierre VILLARET, chargé de cours

- | | | |
|------|--|------|
| 106. | Botanique systématique et pharmaceutique II | 2 h. |
| 107. | Phytogéographie I | 2 h. |
| 108. | Botanique systématique spéciale | 1 h. |
| 109. | Laboratoire de morphologie végétale et détermination des plantes I (pour étudiants en pharmacie I et II) | 4 h. |
- Excursions botaniques (obligatoires pour les étudiants en pharmacie et les candidats au certificat de botanique).

M. Paul-Emile PILET, prof. extr.

- | | | |
|------|--|----------------|
| 110. | Physiologie végétale | 3 h. |
| 111. | Chapitres choisis de physiologie végétale | 1 h. |
| 112. | Séminaire de physiologie végétale | 1 h. |
| 113. | Travaux pratiques de physiologie végétale VI | 10 h. |
| 114. | Travaux pratiques de physiologie végétale VIII | 12 h. |
| 115. | Travaux pratiques de physiologie végétale (Cert. bot.) | 4 h. |
| 116. | Travaux pratiques de cytophysiologie | 4 h. |
| 117. | Travaux de diplôme, de doctorat et de recherches | Tous les jours |

Bactériologie et hygiène

M. Paul HAUDUROY, prof. ord.

- | | | |
|------|---|------|
| 118. | Bactériologie et hygiène | 5 h. |
| 119. | Laboratoire de bactériologie pour candidats au certificat | 6 h. |

M. Robert REGAMEY, chargé de cours

120.	Bactériologie	2 h.
121.	Laboratoire de bactériologie pour étudiants en pharmacie et en chimie	4 h.

Géologie et minéralogie

M. Héli BADOUX, prof. ord.

122.	Géologie générale	2 h.
123.	Répétition de géologie générale	2 h.
124.	Géologie stratigraphique	1 h.
125.	Paléontologie	3 h.
126.	Géologie des Alpes	1 h.
127.	Géologie appliquée	1 h.
128.	Laboratoire de géologie pour débutants	4 h.
129.	Laboratoire de géologie pour candidats au certificat	8 h.
130.	Travaux pour étudiants avancés	Tous les jours

Exercices de lever de cartes géologiques :

2 semaines à la fin du semestre

Excursions géologiques.

M. Marc VUAGNAT, prof. extr.

131.	Minéralogie	3 h.
132.	Travaux pratiques de minéralogie	2 h.
133.	Pétrographie générale	1 h.
134.	Pétrographie spéciale (Volcanisme)	1 h.
135.	Gîtes minéraux : chapitres choisis	1 h.
136.	Minéralogie spéciale : Les tectosilicates (zéolites, etc.)	1 h.
137.	Minéralogie spéciale : Détermination des structures cristallines par les rayons X, méthodes directes (fac.)	1 h.
138.	Laboratoire de minéralogie optique	4 h.
139.	Laboratoire de minéralogie pour candidats au certificat	12 h.
140.	Travaux pour étudiants avancés	Tous les jours
141.	Excursions minéralogiques, pétrographiques et minières	

Selon avis.

M. Edouard POLDINI, prof. extr.

142. Géophysique appliquée 2 h.
 143. Laboratoire de géophysique 4 h.
 Excursions géophysiques Une par mois.
 Exercices de géophysique : 10 jours à la fin du semestre.

M. Arnold BERSIER, prof. associé

(Ne professe pas ce semestre.)

M. Pierre MERCIER, chargé de cours

144. Topographie d'exploration 4 h.

M. Daniel AUBERT, privat docent

(Ne professe pas ce semestre.)

M^{me} Antoinette VIRIEUX, privat docent

(Ne professe pas ce semestre.)

Cours empruntés aux autres Facultés et Ecoles :

Ecole des sciences sociales et politiques. — M. M. Gex : Introduction aux problèmes philosophiques. — M. G. Panchaud : Pédagogie générale, histoire des doctrines pédagogiques, séminaires.

Faculté de médecine. — M. A. Fleisch : Physiologie animale, laboratoire de physiologie.

Faculté des lettres. — M. Onde : Géographie humaine, géographie physique. — M. M. Gex : Philosophie des sciences.

Ecole polytechnique (Ecole d'ingénieurs). — M. J.-J. Morf : Electro-technique appliquée. — M. J. Pelet : Législation industrielle. — M. E. Lüscher : Spectroscopie II, optique ionique.

Ecole de pharmacie

Directeur : M. le professeur André Girardet.

Immatriculation

Pour les conditions d'immatriculation à l'Université, voir p. 10. L'immatriculation ne confère pas par elle-même le droit de se présenter aux examens de grades.

Admission aux grades

Pour être admis aux examens du *Diplôme fédéral de pharmacien*, il faut être porteur d'un titre reconnu par la Commission fédérale de maturité.

Pour être admis aux examens du *Diplôme de pharmacien de l'Université*, il faut être porteur d'un baccalauréat, d'un certificat de maturité ou d'un titre jugé équivalent.

Grades

Les études faites à l'Ecole de pharmacie préparent :

1. Les étudiants de nationalité suisse

aux examens fédéraux pour les pharmaciens (voir *Règlement spécial* du 22 janvier 1935). Leur réussite confère aux candidats le *Diplôme fédéral de pharmacien* qui autorise le porteur à pratiquer la pharmacie sur tout le territoire de la Confédération suisse.

2. Les étudiants de nationalité étrangère

au *Diplôme universitaire de pharmacien*, qui ne donne pas le droit de pratiquer la pharmacie en Suisse (voir *Règlement de l'Ecole de pharmacie*).

3. Les étudiants de toute nationalité

porteurs d'un diplôme de pharmacien, au *Doctorat en pharmacie* (voir *Règlement spécial*).

Organisation et durée des études

Diplôme fédéral de pharmacien

Les candidats au *Diplôme fédéral de pharmacien* sont soumis aux exigences du *Règlement des examens fédéraux pour les médecins, les médecins-dentistes, les pharmaciens et les vétérinaires*, du 22 janvier 1935. La durée des études est de sept semestres.

Diplôme universitaire de pharmacien

Les examens pour l'obtention du *Diplôme universitaire de pharmacien* sont au nombre de deux, à savoir :

- 1° l'examen de sciences naturelles pour pharmaciens ;
- 2° l'examen du diplôme universitaire de pharmacien.

Pour les conditions d'admission aux examens ainsi que pour le programme des examens, consulter le règlement de l'École de pharmacie.

La durée des études est de sept semestres :

Les *cours obligatoires* sont :

Physique ; chimie minérale, organique et analytique ; botanique générale ; botanique systématique et pharmaceutique ; chimie pharmaceutique ; analyse toxicologique ; pharmacognosie ; pharmacie galénique ; principes de l'action des médicaments (pharmacodynamie) ; séminaire ; analyse des denrées alimentaires avec exercices pratiques ; hygiène et bactériologie.

Les *laboratoires obligatoires* sont :

Physique ; chimie analytique ; chimie organique ; histologie végétale ; morphologie végétale et détermination des plantes ; préparations pharmaceutiques ; analyse des médicaments ; analyse pharmaceutique ; pharmacie galénique ; pharmacognosie ; bactériologie ; analyse biologique.

Doctorat en pharmacie

Les pharmaciens diplômés qui remplissent les conditions précisées par le *Règlement du doctorat en pharmacie* peuvent être admis sans autre au doctorat pour les branches suivantes : botanique pharmaceutique, pharmacognosie, hygiène et bactériologie, chimie pharmaceutique et pharmacie galénique.

Les pharmaciens diplômés ne remplissant pas les conditions précisées par le dit règlement ou qui veulent préparer une thèse dans une autre branche peuvent se présenter au doctorat ès sciences. Avant d'être admis, ils doivent obtenir le certificat d'études supérieures se rattachant au domaine de la thèse qu'ils désirent préparer.

Voir le *Règlement des examens fédéraux pour les médecins, les médecins-dentistes, les pharmaciens et les vétérinaires*, du 22 janvier 1935, 1 br., Fr. 1.—, le *Règlement du doctorat en pharmacie*, du 18 juillet 1952, 1 br., Fr. 0.20, et le *Règlement de l'École de pharmacie*, du 10 juin 1953, Fr. 0.50, en vente au Secrétariat de l'Université.

Laboratoires

Ecole de chimie et de physique, place du Château (21 64 03)

Directeur : M. le professeur A. GIRARDET (21 64 01) :

1. Laboratoire de préparations pharmaceutiques.
2. Laboratoire d'analyse des médicaments.
3. Laboratoire d'analyse pharmaceutique.
4. Laboratoire d'analyse biologique.
5. Laboratoire de pharmacie galénique.

Rue Vuillermet 2 (21 64 05)

Directeur : M. le professeur L. FAUCONNET :

6. Laboratoire de pharmacognosie et de microscopie des drogues.

Bibliothèques

Voir sous *Bibliothèques*, n^{os} 8 et 9, p. 91.

Programme**I. Cours du premier cycle des études :**

Les cours du premier cycle des études de Pharmacie figurent au programme de la Faculté des sciences.

II. Cours spéciaux au deuxième cycle des études :

M. André GIRARDET, prof. ord.

- | | | |
|-----|---|-----------------|
| 1. | Chimie pharmaceutique | 3 h. |
| 2. | Pharmacie galénique | 1 h. |
| 3. | Répétitions de chimie pharmaceutique | 1 h. |
| 4. | Séminaire (2 h. tous les 15 jours) | 1 h. |
| 5. | Laboratoire de préparations pharmaceutiques | Tous les jours. |
| 6. | Laboratoire d'analyse des médicaments | 4 h. |
| 7. | Laboratoire d'analyse pharmaceutique | 4 h. |
| 8. | Laboratoire d'analyse biologique | 4 h. |
| 9. | Laboratoire de pharmacie galénique | 12 h. |
| 10. | Travaux de recherches pour étudiants avancés | Tous les jours. |

M. Louis FAUCONNET, prof. ord.

- | | | |
|-----|--|----------------|
| 11. | Pharmacognosie | 3 h. |
| 12. | Pharmacodynamie | 1 h. |
| 13. | Laboratoire de pharmacognosie I, II et III | 4 h. |
| 14. | Laboratoire de pharmacognosie IV | 4 h. |
| 15. | Séminaire (2 h. tous les 15 jours) | 1 h. |
| 16. | Travaux de recherche pour étudiants avancés | Tous les jours |
- Excursions scientifiques.

M. Emile MATTHEY, chargé de cours

(Ne professe pas ce semestre.)

M. Robert REGAMEY, chargé de cours

- | | | |
|-----|--|------|
| 17. | Bactériologie | 2 h. |
| 18. | Laboratoire de bactériologie | 4 h. |

M. Hans GASCHEN, chargé de cours

(Ne professe pas ce semestre.)

M. Roger FREUDWEILER, chargé de cours

- | | | |
|-----|--|------|
| 19. | Déontologie ; législation relative aux stupéfiants | 1 h. |
|-----|--|------|

M. Roger BENOIT, chargé de cours

(Ne professe pas ce semestre.)

M. Pierre PIGUET, privat docent

- | | | |
|-----|---|------|
| 20. | Introduction à la pharmacologie | 1 h. |
|-----|---|------|

III. Cours et laboratoires empruntés à la Faculté des sciences :

Physique expérimentale, laboratoire de physique (M. D. Rivier). — Chimie minérale et analytique, laboratoire de chimie analytique (M. R. Flatt). — Chimie organique, laboratoire de chimie organique (M. H. Goldstein). — Analyse toxicologique, laboratoire d'analyse toxicologique (M. A. Girardet). — Botanique générale, laboratoire d'histologie végétale (M. F. Cosandey). — Botanique systématique et pharmaceutique, laboratoire de morphologie végétale et détermination des plantes (M. P. Villaret). — Analyse des denrées alimentaires (M. E. Matthey).

Ecole polytechnique

de

l'Université de Lausanne

Ecole d'ingénieurs - Ecole d'architecture

Renseignements généraux

N. B. — Les programmes spéciaux de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne sont envoyés sur demande adressée à son secrétariat, avenue de Cour 33, Lausanne.

Ecole d'ingénieurs

Directeur : M. le professeur Alfred Stucky

L'Ecole d'ingénieurs prépare aux carrières d'ingénieur civil, d'ingénieur-mécanicien, d'ingénieur-électricien, d'ingénieur-physicien, d'ingénieur-chimiste et de géomètre.

Immatriculation

Tous les élèves réguliers de l'Ecole doivent être immatriculés à l'Université.

Pour les conditions d'immatriculation, voir le Programme des cours de l'Ecole d'ingénieurs. L'immatriculation ne confère pas par elle-même le droit de se présenter aux examens de grades.

Grades

L'Ecole d'ingénieurs prépare aux diplômes et grades suivants :

1. *Diplôme d'ingénieur civil.*
2. *Diplôme d'ingénieur-mécanicien.*
3. *Diplôme d'ingénieur-électricien.*
4. *Diplôme d'ingénieur-physicien.*
5. *Diplôme d'ingénieur-chimiste.*
6. *Diplôme de géomètre.*
7. *Doctorat ès sciences techniques.*

Admission aux grades

Les étudiants qui se proposent de parcourir le cycle normal des études, en vue d'obtenir un des diplômes, doivent se faire admettre au régime intérieur de l'Ecole. Sont admis de droit au régime intérieur dans le premier semestre d'études : les candidats porteurs du baccalauréat d'un gymnase scientifique suisse, du baccalauréat ès lettres spécial d'un gymnase classique suisse, ou d'un titre reconnu équivalent. Les candidats porteurs d'un titre donnant droit à l'immatriculation à l'Université mais n'impliquant pas des connaissances spéciales suffisantes sont appelés à subir un examen sur tout ou partie des matières du programme d'admission.

ÉCOLE D'INGÉNIEURS

Cours de mathématiques spéciales (annexé à l'École polytechnique)

Un cours de mathématiques spéciales d'une durée de deux semestres prépare les candidats immatriculables à l'Université qui n'ont pas des connaissances suffisantes en mathématiques et en dessin pour être admis en première année de l'École.

Les candidats suisses à l'examen d'admission à l'École d'ingénieurs peuvent être admis à ce cours comme auditeurs.

Le programme peut être obtenu au secrétariat de l'École polytechnique.

Durée des études

La durée normale du cycle des études dans les sections de génie civil, de mécanique, d'électricité et de physique est de huit semestres (épreuves pratiques du diplôme au neuvième semestre). Cette durée est de sept semestres dans la section de chimie (épreuves pratiques du diplôme au huitième semestre), et de cinq semestres pour les géomètres (épreuves du diplôme suivant règlement spécial).

Doctorat ès sciences techniques

Pour obtenir le grade de docteur ès sciences techniques, il faut être ingénieur diplômé de l'École polytechnique ou présenter un titre équivalent, avoir étudié pendant deux semestres au moins à l'École polytechnique, et présenter un travail de doctorat qui prouve l'aptitude du candidat aux recherches scientifiques personnelles et dont le sujet soit emprunté à l'une des matières enseignées à l'École.

Ecole d'architecture

Directeur : M. le professeur Alfred Stucky

L'Ecole d'architecture a pour but de former des architectes pourvus des qualités artistiques et des connaissances techniques et pratiques indispensables à leur profession. Elle constitue une division de l'Ecole polytechnique au même titre que l'Ecole d'ingénieurs. Les caractéristiques de son enseignement sont l'étroite corrélation entre les études purement architecturales et les études techniques et scientifiques.

Immatriculation

Tous les élèves réguliers de l'Ecole doivent être immatriculés à l'Université. Pour les conditions d'immatriculation, voir le programme des cours de l'Ecole d'architecture. L'immatriculation ne confère pas par elle-même le droit de se présenter aux examens de grades.

Grade

L'Ecole d'architecture prépare au grade suivant :

Diplôme d'architecte.

Admission aux grades

Les étudiants qui se proposent de parcourir le cycle normal des études, en vue d'obtenir ce diplôme, doivent se faire admettre au régime intérieur de l'Ecole. Sont admis de droit au régime intérieur, pour se préparer au diplôme d'architecte, les candidats porteurs d'un baccalauréat ou d'un certificat de maturité classique ou scientifique d'un gymnase suisse, d'un certificat de maturité fédérale A, B ou C ou d'un titre reconnu équivalent, à la condition qu'ils justifient d'une certaine pratique du dessin. Les candidats qui ne possèdent aucun des diplômes ci-dessus sont appelés à subir un examen sur une partie ou sur l'ensemble du programme d'admission.

Classe préparatoire de l'École d'architecture

Les candidats qui ne possèdent pas de formation artistique ou dont l'habitude du dessin et les connaissances en mathématiques sont insuffisantes pour être admis en première année de l'École, peuvent suivre la Classe préparatoire annexée à l'École polytechnique. La durée des études est de deux semestres. L'enseignement tient compte des aptitudes diverses des élèves. (Voir Règlement-Programme de la Classe préparatoire.)

Durée des études

La durée normale du cycle des études pour pouvoir se présenter aux épreuves du diplôme d'architecte est de huit semestres ; l'examen final du diplôme se fait au cours d'un neuvième semestre, après un stage d'une année dans un bureau d'architecte.

Renseignements divers

Prix décernés par l'Université

I

PRIX COMMUNS A PLUSIEURS FACULTÉS ET ÉCOLES

Prix de la Section vaudoise de l'Association suisse pour la Société des Nations

Institué en 1929 par la dite association.

Prix, d'un montant de Fr. 200.— à Fr. 300.—, destiné à récompenser un travail sur un sujet concernant toute institution officielle internationale tendant à l'amélioration des relations politiques internationales. Sont admis à concourir tous les étudiants et les gradués dans les deux années qui suivent la date de leur grade. Les travaux doivent être déposés au Secrétariat de l'Université le 1er décembre au plus tard.

Prix Davel

Institué en 1900 par le Comité des monuments Davel.

Prix unique, d'un montant d'environ Fr. 800.—. Peut être décerné tous les trois ans à un travail inédit sur un sujet d'histoire vaudoise avant 1815. Sont admis à concourir tous les étudiants de l'Université, et les anciens étudiants dans les trois années qui suivent leur exmatriculation. Les travaux doivent être déposés au Secrétariat de l'Université le 1er décembre au plus tard.

Prix Emile Duboux

Institué en 1907 par Mlle Jenny Duboux, en souvenir de son frère, le Dr Emile Duboux.

Un ou plusieurs prix d'un montant total d'environ Fr. 175.—. Peuvent être décernés chaque année à des travaux originaux de psychiatrie ou de philosophie, ou, à leur défaut, à des travaux originaux en rapport avec l'enseignement des Facultés de médecine, théologie et lettres. Sont admis à concourir les étudiants et les anciens étudiants dans les trois années qui suivent leur exmatriculation. Les travaux doivent être déposés au Secrétariat de l'Université le 1er décembre au plus tard.

Prix Whitehouse

Institué en 1929 par H. Remsen Whitehouse.

Prix unique, d'un montant d'environ Fr. 500.—. Peut être décerné chaque année à un travail d'histoire ou de littérature intéressant à la fois la France et la Suisse. Sont admis à concourir tous les étudiants (étudiantes exclues) suisses, de préférence vaudois ou suisses romands. Les travaux doivent être déposés au Secrétariat de l'Université le 1er décembre au plus tard.

Prix Nessler

Institué par la famille de Frédéric Nessler, professeur de littérature allemande de 1840 à 1873.

Prix unique d'un montant de Fr. 500.— décerné chaque année alternativement à un licencié en théologie et à un licencié ès lettres pour leur faciliter un séjour d'études à l'étranger.

Prix Pelet

Institué en 1940 par M.^e Louis Pelet, professeur de chimie de 1900 à 1924.

Prix unique d'un montant d'environ Fr. 150.— Décerné chaque année à l'étudiant chimiste ou ingénieur-chimiste qui a obtenu la meilleure moyenne dans les branches chimiques au cours des examens des 1^{re} et 2^e années.

Prix du Centenaire de « La Suisse-Assurances »

Institué en 1958.

Deux prix d'un montant de Fr. 1000.— chacun, décernés chaque année à un étudiant de la Faculté de droit et à un étudiant de l'Ecole des H. E. C. qui se seront particulièrement distingués à leurs examens.

Prix du Centenaire du Crédit Foncier Vaudois

Institué en 1959.

Deux prix d'un montant de Fr. 500.— chacun, décernés tous les deux ou trois ans à un étudiant de la Faculté de droit et à un étudiant de l'Ecole des H. E. C. qui se seront particulièrement distingués.

II

**PRIX SPÉCIAUX
AUX FACULTÉS ET AUX ÉCOLES QUI S'Y RATTACHENT**

FACULTÉ DE THÉOLOGIE**Prix Levade**

Institué par David Levade, professeur de théologie dogmatique de 1810 à 1834.

Prix et accessits d'un montant total de Fr. 100.— décernés tous les deux ans à la suite d'un concours de lecture et de diction qui a lieu au semestre d'été.

Prix Paul Chapuis-Secrétan

M. le pasteur Henri Gailloud, décédé en 1943, a institué par testament un Fonds Paul Chapuis-Secrétan, dont les revenus servent à récompenser, par des prix d'un total de Fr. 300.— environ, des travaux de concours de théologie pratique.

Sont admis à concourir les étudiants de quatrième année de la Faculté de théologie universitaire et de la Faculté de théologie de l'Eglise libre vaudoise.

Les travaux doivent être déposés au Secrétariat de l'Université le 1^{er} décembre au plus tard.

Prix Gay

Institué en 1840 par François-Louis Gay (1774-1851), juge de paix de Lutry, ce prix est destiné à récompenser les étudiants de la Faculté de théologie qui ont obtenu en moyenne la note 9 à leurs examens.

FACULTÉ DE DROIT

Prix Bippert.

Institué en 1896 par Henri Bippert, juge cantonal de 1851 à 1885.

Un ou plusieurs prix d'un montant total de Fr. 1200.— qui peuvent être décernés chaque année aux meilleurs **travaux inédits sur des sujets de droit suisse**. Les étudiants et les gradués de la Faculté de droit, dans les cinq ans qui suivent l'obtention de leur grade, sont admis à concourir. Les travaux doivent être déposés au Secrétariat de l'Université le 1er décembre au plus tard.

Prix Ch.-Ph. Mercier

Institué par la famille de Charles-Philippe Mercier, en 1930.

Prix unique d'un montant de Fr. 200.—, décerné tous les deux ans à l'étudiant en droit qui se sera montré le plus méritant, ou par sa thèse, ou par ses examens.

ÉCOLE DES SCIENCES SOCIALES ET POLITIQUES

Prix de la Société vaudoise d'utilité publique

Institué par la dite société en 1931.

Un ou plusieurs prix d'un montant de Fr. 100.— ou davantage, décernés aux meilleurs étudiants de l'École des sciences sociales et politiques, et destinés à les aider à poursuivre leurs études à l'étranger, à payer les frais d'impression de leur thèse, etc.

FACULTÉ DE MÉDECINE

Prix de Cérenville

Institué en 1897 par E. de Cérenville, professeur de clinique médicale de 1890 à 1898, et Mme de Cérenville, en souvenir de leur fils.

Prix d'une valeur de Fr. 500.— environ. Peut être décerné chaque année à un travail original d'anatomie, de physiologie ou de pathologie, se rapportant de préférence au système nerveux. Sont admis à concourir les étudiants, ainsi que les anciens étudiants dans les cinq années qui suivent leur exmatriculation. Les travaux doivent être déposés au Secrétariat de l'Université le 1er décembre au plus tard.

Prix Combe

Institué par Adolphe Combe, professeur de pédiatrie de 1898 à 1917.

Un ou plusieurs prix d'une valeur totale de Fr. 1500.—. Peuvent être décernés chaque année à des travaux originaux de pédiatrie. Sont admis à concourir les étudiants et les anciens étudiants de la Faculté de médecine dans les cinq années qui suivent leur obtention, dans l'une des universités suisses, du diplôme fédéral de médecin ou du grade de docteur en médecine. Les travaux doivent être déposés au Secrétariat de l'Université le 1er décembre au plus tard.

Prix Marc Dufour

Institué par Marc Dufour, professeur d'ophtalmologie de 1890 à 1910.

Prix unique d'un montant d'environ Fr. 800.—. Peut être décerné chaque année à un travail scientifique original portant sur l'une des matières enseignées à la Faculté de médecine. Sont admis à concourir les étudiants et les anciens étudiants dans l'année qui suit leur exmatriculation. Les travaux doivent être déposés au Secrétariat de l'Université le 1er décembre au plus tard.

Prix César Roux

Institué en 1914 par C. de Macedo Soarés en hommage à César Roux, professeur de clinique chirurgicale de 1890 à 1926.

Deux prix d'un montant total d'environ Fr. 600.—. Peuvent être décernés chaque année, pour les deux tiers à un étudiant suisse et pour un tiers à un étudiant étranger, pour leur faciliter un voyage d'études.

FACULTÉ DES LETTRES

Prix Follope

Institué en 1892 par Martin-Alphonse Follope.

Prix unique consistant en une médaille de vermeil et une somme de Fr. 100.—. Peut être décerné chaque année à un recueil de vers inédits. Sont admis à concourir tous les étudiants de l'Université, et les anciens étudiants dans les deux années qui suivent leur exmatriculation.

Lorsque le prix de poésie n'aura pas été décerné pendant deux années consécutives, il sera institué dans l'année suivante, parallèlement au concours de poésie, un concours ouvert à tous les étudiants immatriculés à la Faculté des lettres, sous le nom de **Concours Follope (critique et histoire littéraire)**. Les concurrents devront présenter un mémoire sur la critique ou l'histoire littéraire d'une œuvre appartenant à la poésie française. Le prix sera constitué par la somme qui sera disponible sur les arrages des deux années où le prix de poésie n'aura pas été décerné.

Les recueils de vers et mémoires doivent être déposés au Secrétariat de l'Université le 1er décembre au plus tard.

Lorsque aucun mémoire n'aura été présenté au **Concours Follope (critique et histoire littéraire)** ou jugé digne de récompense, la somme disponible pourra être attribuée à un étudiant dont les travaux présentés au séminaire de français auront paru particulièrement estimables.

FACULTÉ DES SCIENCES

Prix Brunner

Institué en 1899 par Henri Brunner, professeur de chimie de 1873 à 1910.

Prix unique d'un montant d'environ Fr. 200.—. Peut être décerné chaque année à un étudiant, ou ancien étudiant, pour un travail préparé dans un des laboratoires de la Faculté des sciences et de l'École de pharmacie.

Les mémoires doivent être déposés au Secrétariat de l'Université le 1er décembre au plus tard.

III

PRIX ARNOLD REYMOND

Fondation Charles-Eugène Guye

Par son testament, daté du 15 mai 1941, M. Ch.-E. Guye, professeur honoraire de l'Université de Genève, docteur honoris causa de l'Université de Lausanne, a légué à l'Université de Lausanne une somme destinée à la création d'un **prix de philosophie scientifique** dénommé « Prix Arnold Reymond, Fondation Charles-Eugène Guye ».

Ce prix est destiné à récompenser l'œuvre, l'ouvrage ou le mémoire qui exposera de la façon la plus claire et la plus objective les progrès et les tendances de la philosophie scientifique au cours des dix dernières années, ou ceux d'une discipline scientifique particulière (mathématique, physique, biologie, médecine, etc.).

Il est décerné tous les dix ans au moins, tous les cinq ans au plus.

Premier titulaire : † M. Lecomte du Noüy, 1944.

Deuxième titulaire : † M. Hermann Weyl, 1954.

Cours de culture physique et d'entraînement sportif de l'Université.

Directeur : M. Constant BUCHER, maître de sports.

Ces cours sont ouverts à tous les étudiants et étudiantes régulièrement inscrits. Ils ont lieu, en général, tous les jours de 17 h. à 19 h., dans la salle de gymnastique ou sur le terrain du Collège classique cantonal, avenue de Béthusy.

Aucune finance n'est demandée.

Matière enseignée :

Culture physique générale, courses diverses, sauts, lancers, engins, lutte, boxe, natation, escrime, tennis, jeux.

Sports de compétition :

Football, athlétisme, cross-country, basketball, ski.

Renseignements auprès du maître de sports ou de la Commission sportive.

Demander le programme détaillé au Secrétariat de l'Université.

Etablissements en rapport avec l'Université

et dont les étudiants sont admis à profiter
à des conditions spéciales

Ecole d'escrime (Petit-Chêne 19)

Professeur : M^e Hengrave, maître d'armes.

Manège de Vidy

Professeur : M. G. Gruaz.

Rowing-Club (Ouchy, garage du club)

Exercices réguliers tous les jours, de 18 à 19 h. 30 (en été seulement).

Lausanne-Sports

Section d'aviron. Exercices réguliers tous les jours : s'adresser garage Union nautique, Ouchy-Lausanne.

Bibliothèques, musées et archives

I. Bibliothèques

1. *Bibliothèque cantonale et universitaire* (Palais de Rumine). La **salle de travail** est ouverte tous les jours de la semaine et toute l'année (sauf quinze jours de fermeture fin juillet pour révision), de 8 à 12 h. et de 14 à 18 h. 30 ; le samedi jusqu'à 17 heures.

Le service du **prêt à domicile** est ouvert chaque jour, durant toute l'année, de 9 h. 12 h. et de 15 à 18 h. 30 ; le samedi jusqu'à 17 heures.

2. *Bibliothèque et salle de travail de la Faculté de théologie* (ancienne Académie). Ouverte aux étudiants et à MM. les pasteurs.

3. *Bibliothèque et salle de travail de la Faculté de droit* (place de la Cathédrale 5 A). Ouverte aux étudiants en droit.

4. *Bibliothèque et salle de travail de l'Ecole des sciences sociales et politiques* (bibliothèques Milloud et Pareto) (rue Vuillermet 3 et 5). Ouverte aux étudiants.

5. *Bibliothèque et salle de travail de l'Ecole des hautes études commerciales* (place de la Cathédrale 5, 2^e étage). Accessible aux étudiants de l'Ecole sur dépôt d'une caution de 10 francs. S'adresser à M. le professeur Jules Chuard, directeur de l'Ecole des H. E. C.

6. *Bibliothèque de l'Ecole de médecine* (rue du Bugnon 9). Ouverte aux étudiants.

7. *Bibliothèque de la Faculté des lettres* (Cité-Devant 1). Ouverte aux étudiants de la Faculté des lettres et de l'Ecole des sciences sociales et politiques.

8. *Bibliothèques des instituts de la Faculté des sciences* (Palais de Rumine et Ecole de chimie et de physique, place du Château : Laboratoires de physique, chimie, zoologie, botanique, géologie, etc.). Collections spécialisées de périodiques, réservées à l'usage des instituts. Leur consultation par des personnes étrangères à ceux-ci est subordonnée à l'autorisation des directeurs intéressés.

9. *Bibliothèque de l'Ecole de pharmacie* (Ecole de chimie et de physique, place du Château). Ouverte tous les jours ouvrables, de 8 à 12 h. et de 14 à 18 heures.

10. *Séminaire de mathématiques* (Ecole polytechnique). Accessible à tous les étudiants immatriculés à la Faculté des sciences. S'adresser à M. le professeur Pierre-D. Methée, directeur du séminaire.

11. *Bibliothèque de l'Ecole polytechnique*. Tous les jours ouvrables de 10 à 12 h. et de 14 à 17 h. Le samedi de 10 à 12 h.

12. *Bibliothèque et salle de lecture de la Société vaudoise des sciences naturelles* (Palais de Rumine, sous-sol). 550 périodiques, incorporés à la Bibliothèque cantonale à la fin de chaque année.

La salle de lecture est ouverte aux étudiants tous les matins, de 10 à 12 h. ; mercredi, seulement de 14 à 16 heures.

II. Musées

1. *Musée botanique et herbier* (Palais de Rumine). Pour le visiter, s'adresser au conservateur, M. P. Villaret.

2. *Jardin botanique* (Montriond). Conservateur : M. le professeur F. Cosandey. Ouvert gratuitement tous les jours, sauf le lundi, de 8 à 12 h. et de 14 à 19 h., du 1^{er} mars au 31 octobre.

3. *Musée zoologique* (Palais de Rumine). Conservateur : M. J. de Beaumont. Ouvert mercredi, samedi et dimanche, de 10 à 12 h. et de 14 à 17 h. en été — de 10 à 12 h. et de 14 à 16 h. en hiver.

4. *Musée géologique et minéralogique* (Palais de Rumine). Conservateur : M. A. Bersier. Ouvert mercredi, samedi et dimanche, de 10 à 12 h. et de 14 à 17 h. en été — de 10 à 12 h. et de 14 à 16 h. en hiver.

5. *Musée agricole*. S'adresser au directeur de l'Ecole d'agriculture, Marcelin sur Morges.

6. *Musée des Beaux-Arts* (Palais de Rumine). Conservateur : M. E. Manganel. Ouvert gratuitement tous les jours, sauf le lundi, de 10 à 12 h. et de 14 à 17 h. en été — de 10 à 12 h. et de 14 à 16 h. en hiver.

7. *Musée historique* (Palais de Rumine). Conservateur : M. R. Wiesendanger. Ouvert mercredi, samedi et dimanche, de 10 à 12 h. et de 14 à 17 h. en été ; de 10 à 12 h. et de 14 à 16 h. en hiver.

8. *Cabinet des médailles* (Palais de Rumine). Conservateur : M. C. Martin. Pour visiter, s'adresser au conservateur.

III. Archives cantonales

Rue du Maupas 47. Directeur : M. L. Junod. Heures d'ouverture : du lundi au vendredi, de 9 heures à 19 heures — le samedi, de 9 heures à 17 heures.

La Société Académique Vaudoise

a été fondée en 1890 pour être

L'ASSOCIATION DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

Soutenir matériellement et moralement l'Université,
rassembler autour d'elle des amitiés aussi nombreuses et aussi
agissantes que possible,

travailler au développement de la haute culture dans le canton
de Vaud,

contribuer à faire de Lausanne une ville universitaire dans la plus
belle acception du mot,

tel est le but que ses fondateurs assignèrent à la Société acadé-
mique vaudoise, tel est le but qu'elle se propose aujourd'hui comme
en 1890.

Grâce à la générosité de ses membres, la Société académique
vaudoise gère actuellement un capital de Fr. 300 000.—, ce qui lui
permet d'accorder chaque année des subsides pour plusieurs milliers
de francs, notamment pour des bourses d'étude, l'achat de livres ou
d'appareils, et l'édition de travaux scientifiques.

Pour pouvoir remplir toujours mieux son rôle, elle compte sur
l'appui de tous ceux qui ont fait leurs études supérieures à Lausanne.

Etudiants d'aujourd'hui, souvenez-vous de la

Société académique vaudoise

quand, grâce aux études que vous aurez faites à Lausanne, vous serez
en état de gagner honorablement votre vie.

Si vous le pouvez, venez dès maintenant grossir ses rangs.

Cotisation annuelle : Fr. 7.— ; de membre à vie : Fr. 100.—.

Bulletins d'adhésion au secrétariat de l'Université.

BOURSE FÉLIX BONJOUR

Cette bourse, offerte par la Société académique vaudoise, est destinée à permettre à des diplômés et gradués de l'Université de Lausanne, citoyens suisses, ainsi qu'aux membres du corps enseignant de l'Université, de compléter leurs connaissances scientifiques, en Suisse et à l'étranger.

La bourse est accordée, en règle générale, tous les trois ans.

Fonds National de la Recherche scientifique

Par l'intermédiaire de la **commission de la Recherche scientifique** de l'Université de Lausanne, le Fonds national peut allouer des subsides ou bourses à de jeunes gradués de l'Université qui se proposent de poursuivre une carrière scientifique et possèdent les aptitudes nécessaires à la recherche.

Ces bourses, si elles impliquent que les bénéficiaires renoncent à toute activité rémunérée, sont suffisantes pour leur permettre de vivre modestement, qu'ils soient célibataires ou mariés.

Des bourses d'un montant inférieur peuvent être accordées à ceux qui ne peuvent se décharger que partiellement de leur activité professionnelle.

Des subsides enfin peuvent aussi être alloués en vue de séjours dans des laboratoires ou instituts autres que ceux de l'Université de Lausanne, ou pour des recherches dans des archives ou bibliothèques.

Toute demande de bourse et de subside doit être présentée en deux exemplaires sur formule *ad hoc*, et remise au président de la commission, accompagnée d'un exposé détaillé du travail ou des recherches envisagés, d'un certificat médical et de deux lettres de recommandation fermées et adressées à la commission par des professeurs qui connaissent bien le candidat.

Les formules nécessaires peuvent être obtenues au secrétariat de l'Université.

Centre de microscopie électronique de l'Université de Lausanne

19, rue César-Roux Tél. 23 27 61

Le Centre de microscopie électronique a pour but de mettre au service de la recherche scientifique les moyens nouveaux qu'offre l'optique électronique. Il donne notamment, aux étudiants avancés de l'Université et de l'Ecole polytechnique, la possibilité de compléter leurs travaux personnels par des recherches dans le domaine de la morphologie submicroscopique.

- Institut pour l'étude des méthodes de direction d'entreprise (I. M. E. D. E.)

Cet institut de caractère post-universitaire pour la formation des cadres supérieurs d'entreprise a été créé en 1957 par la *Fondation Nestlé Alimentana*; son activité est surveillée par un conseil de 5 membres où sont représentés le Conseil d'Etat vaudois et l'Université de Lausanne. Les cours, d'une durée de 8 mois (septembre à mai), sont donnés en anglais; ils portent sur la politique et l'administration générale de l'entreprise, le contrôle, le financement, l'organisation de la vente et la distribution, le commerce international, la production, les relations humaines et les problèmes du travail.

Pour tous renseignements, s'adresser à : Secrétariat de l'I. M. E. D. E.,
Campagne de Belle-Rive, OUCHY - LAUSANNE, tél. 26 71 12.

Office central universitaire suisse

Sonneggstrasse 26 — ZURICH 6 — Tél. (051) 47 28 46

L'Office central universitaire suisse offre gratuitement aux étudiants suisses et étrangers des renseignements généraux sur

l'organisation des études (moyens d'études, conditions d'admission, etc.) aux universités et centres de recherches scientifiques en Suisse et à l'étranger.

les *échanges d'étudiants* entre les universités de la Suisse allemande et romande ainsi qu'entre la Suisse et l'étranger.

les *fondations universitaires*, bourses d'études, etc.

Le bureau de l'Office est ouvert le matin seulement.

CENTRALE DES THÈSES

L'*Union nationale des étudiants de Suisse* a créé une « Centrale des thèses ».

Le but de cette institution est d'éviter à un candidat au doctorat l'ennui de choisir un sujet de thèse déjà choisi par un autre. Le candidat est invité à faire inscrire le sujet qu'il se propose de traiter auprès de la *Centrale des thèses, Bibliothèque nationale, Berne*, en lui envoyant, dûment remplie, une carte à demander au secrétariat de sa faculté, et en joignant Fr. 1.— en timbres-poste au profit de l'Union nationale des étudiants de Suisse.

Etablissements officiels d'instruction publique à Lausanne

I. Les Collèges secondaires de Béthusy, de la Mercerie, de Villamont et du Belvédère préparent leurs élèves à l'entrée aux Gymnases. Age d'entrée : 10 ans.

II. Les Gymnases font suite aux Collèges secondaires et préparent aux examens de baccalauréat et de maturité donnant accès aux études supérieures.

III. L'Ecole supérieure de commerce prépare ses élèves aux carrières commerciales et administratives, et aux Ecoles des hautes études commerciales et des sciences sociales et politiques de l'Université de Lausanne. Age d'entrée : 14 ans.

IV. Les Ecoles normales préparent les élèves qui se destinent à l'enseignement dans les écoles primaires du canton de Vaud. Age d'entrée : 16 ans.

Le programme des cours de l'Université de Lausanne pour le semestre d'été 1960 a été vu et approuvé par le Département de l'instruction publique et des cultes.

Lausanne, le 22 janvier 1960.

Le chef du département :

P. OGUEY.

Table des matières

	Pages
Bureau de l'Université	2
Doyens et directeurs	3
Professeurs honoraires	4
Corps professoral	5
Dispositions principales concernant les étudiants et les auditeurs	10
Facultés.	
THÉOLOGIE	23
DROIT	27
Ecole des sciences sociales	32
Ecole des hautes études commerciales	36
Institut de police scientifique	39
MÉDECINE	40
LETTRES	48
Ecole de français moderne	55
Cours de vacances	57
SCIENCES	59
Ecole de pharmacie	72
Ecole polytechnique de l'Université	
ÉCOLE D'INGÉNIEURS	79
ÉCOLE D'ARCHITECTURE	81
Renseignements divers	83
Prix décernés par l'Université	85
Sports, culture physique	90

SEMESTRE D'ÉTÉ 1960

Avis

Le secrétariat se trouve à l'Ancien Evêché, place de la Cathédrale 4. Il est ouvert du 13 avril au 15 mai, de 9 heures à 11 h. 30 et de 15 à 17 heures, sauf le samedi après-midi ; du 16 mai au 14 octobre, il est ouvert de 9 heures à 11 h. 30. Il est fermé pendant la seconde quinzaine d'août.

IMMATRICULATIONS

Les demandes d'immatriculation pour le semestre d'été doivent être déposées avant le 10 mai.

INSCRIPTIONS

Les feuilles d'inscription aux cours doivent être demandées au Secrétariat, et lui être rendues remplies par les étudiants en

I.	Médecine, Pharmacie	du 12 au 21 avril
II.	H. E. C., Sciences	du 22 au 25 avril
III.	Théologie, Droit	du 26 au 27 avril
IV.	Sc. Soc., Lettres	du 28 au 30 avril

MM. les étudiants sont tenus de se conformer à l'ordre ci-dessus.

PAIEMENTS

Les finances d'inscription doivent être réglées

pour les groupes I et II	du 2 au 7 mai
pour les groupes III et IV	du 9 au 14 mai

Aucun paiement ne sera accepté avant ces dates.

Passé les dates fixées, toute demande d'inscription pour laquelle un délai motivé n'aura pas été obtenu sera frappée d'une surtaxe de cinq francs.

La même prescription s'applique aux étudiants qui se présenteront pour régler leurs finances de cours après les dates fixées.

Prix : Fr. 2.—